

Evénements et controverses.

Analyser l'évolution des agendas politiques et climatiques en Belgique (1980-2012)

Grégory Piet

*Présentation faite lors du
Séminaire « Pourquoi la controverse ?
Définitions, enjeux et méthodes »,
Université de Liège, Belgique,
19 juin 2013.*

Pour citation : Piet, G., « Evénements et controverses. Analyser l'évolution des agendas politiques et climatiques en Belgique (1980-2012) », *Séminaire « Pourquoi la controverse ? Définitions, enjeux et méthodes »*, Université de Liège, Belgique, 19 juin 2013.

Lors du colloque « Penser la controverse » de décembre 2010, nous soulignons que les controverses étaient, d'une part, le fruit d'un questionnement publicisé, qui peut s'étendre dans le temps, et porté par un ou plusieurs acteurs autour d'un projet présentant une part de risque et d'incertitude. Nous relevions, d'autre part, que ces mêmes controverses mettaient en lumière des rapports de forces et un processus évolutif de rencontres entre acteurs ou groupes d'acteurs aux profils différents marqués par des phases de divergence et de convergence au sein d'un cadre « institutionnalisé » à flexibilité variable où la maîtrise de l'information, des savoirs mobilisés et la prise en compte des représentations sociales étaient essentielles (Piet, Brunet, 2010 ; Parotte, Piet, Rossignol, 2011).

Sans pour autant rompre avec nos précédents propos, ce papier présentera les suites et effets de la controverse climatique, s'il en est, lorsque celle-ci se voit considérée comme éteinte, absente depuis une certaine période dans les débats des acteurs scientifiques : « La controverse entre scientifiques est close, ce qui ne signifie pas que les contradicteurs ont disparu » (Stengers, 2009, p. 15). Il sera toutefois intéressant de voir si des événements récents ne permettaient pas à la controverse scientifique de rebondir autour, non plus d'un débat sur le réchauffement climatique ou la responsabilité humaine, mais de débats naissants sur la géo-ingénierie et lien avec le concept d'adaptation. Mais n'anticipons pas notre développement.

Si ce qui nous anime ici porte davantage sur la suite du processus de controverse, lorsque les acteurs politiques s'emparent d'une controverse scientifique et tentent d'en « normaliser » les règles, la lecture, l'interprétation, la mémoire, l'histoire, aussi, n'est-il pas pour autant possible d'entrevoir les turbulences et les bifurcations du dossier climatique et politique en Belgique à travers le suivi des événements ?

Cette présentation s'inscrit cependant dans une lecture particulière de la controverse, à savoir, considérer cette dernière comme inscrite dans un processus au sein duquel celle-ci n'en serait qu'une partie, révélatrice de phases qui se succèdent en fonction de jeux d'acteurs et d'arguments. Francis Chateauraynaud et Didier Torny (1990) mettent effectivement en

exergue le fait que la controverse n'est qu'une forme particulière dans un processus d'alerte, de mobilisations des acteurs et des arguments. Elle se différencie notamment de l'affaire, de la crise, du conflit et de la normalisation. L'affaire s'en distingue par la présence d'acteurs et d'instances liés au pouvoir judiciaire ainsi que des formes argumentatives particulières, notamment, associées à des modes de dénonciation ou des logiques propres rattachées à des registres de justice. La crise diffère, quant à elle, de la controverse par un plus grand nombre d'acteurs en présence. Le débat déborde de la communauté scientifique pour être récupéré ensuite par des acteurs politiques, de la société civile, des citoyens, des associations, des ONG, etc. Les logiques argumentatives se multiplient et ne se concentrent donc plus sur des logiques de calcul, de seuil ou des rhétoriques scientifiques. Concernant le conflit, il est à l'opposé de la controverse puisqu'il ne permet pas de mettre en relation des acteurs et des arguments. Si le propre d'une controverse est de mettre en débat des acteurs et des jeux d'arguments qui se rencontrent et se croisent, le conflit oppose des positions, des représentations du monde inconciliables (Chateauraynaud, 2012). Enfin, la normalisation est une phase de stabilisation et de durabilité, certes, relative, dans un débat scientifique, bien souvent, atteinte grâce à un acteur externe qui permet de trancher, pour un temps, les débats. On retrouve cette figure chez Perelman et Olbrechts-Tyteca (1988) au travers de l'auditoire ou chez Lemieux (2007) au travers du conflit triadique et l'image du juge, par exemple. C'est dans cette perspective que nous considérons les acteurs politiques dans le processus de controverse en cours au sein du dossier climatique belge.

Deux questions guideront notre réflexion.

(1) De manière assez contextuelle, que se passe-t-il lorsque la controverse semble éteinte ou, à tout le moins, en veille au sein de la communauté scientifique ? Comment d'autres acteurs, comme les acteurs et partis politiques, reprennent la main afin d'établir des normes et choisir une direction à donner à la controverse initiale ? La question centrale induite de ce raisonnement pourrait être : comment ces acteurs politiques mobilisent-ils les événements, les précédents, le passé, le présent et le futur, pour construire de nouvelles règles, de nouveaux objectifs et de nouvelles normes ; autrement dit, sur quelles bases construisent-ils le futur de nos sociétés et quelle place accordent-ils aux événements ?

(2) Après s'être intéressé aux jeux d'arguments des acteurs, il semble important de se questionner sur la représentation des événements : permettent-ils de mettre en lumière les turbulences et bifurcations des dossiers complexes et longs ou sont-ils de simples révélateurs d'une évolution du dossier, par conséquent, demandant un arsenal complémentaire (analyse des discours et arguments associés à ce événements, etc.) pour en identifier les bifurcations et turbulences ? En toile de fond de cette recherche, se trouve une question beaucoup plus large pour les sciences sociales et politiques : est-il possible de rendre plus facile et plus automatique l'identification des turbulences et des bifurcations par le suivi des événements au départ de logiciels informatiques ? L'analyse des événements se suffit-elle à elle-même en vue d'identifier les bifurcations ou doit-elle être couplée à des analyses complémentaires ?

Précisons à ce stade que nos propos s'inscrivent en sociologie des événements, des bifurcations et des turbulences (Bessin et al., 2010) et sont abordés au travers de la balistique argumentative (Chateauraynaud, 2011). Ce qui nous importe ici c'est de suivre les jeux d'arguments sur un dossier long et complexe. Les résultats sont présentés au départ du logiciel Prospéro (Chateauraynaud, 2003 ; Piet, à paraître). D'abord, notre corpus de textes sera présenté. Ensuite, il conviendra de définir ce que bifurcations argumentatives et turbulences laissent apparaître. Enfin, il importera de présenter les différentes formes d'événements rencontrés dans les discours politiques.

Soulignons également que la notion de « discours politique » est utilisée dans une formulation restreinte, en ce qui nous concerne. Il est entendu comme un discours produit par les acteurs politiques. Il se veut donc politique en fonction de sa source et non en fonction de son contenu, de sa portée ou de ses effets (Le Bart, 1998). Le discours politique se distingue, également, de l'argument politique – ce dernier étant une forme de construction d'un raisonnement qui amène à diffuser, voire à orienter, une manière de penser, et qui vise, bien souvent, à convaincre un auditoire (Amossy, Koren, 2010 ; Perelman, Olbrechts-Tyteca, 1988 ; Chateauraynaud, 2011).

PRESENTATION DU CORPUS ET DES CONCEPTS

1. Le corpus

Venons-en, dans un premier temps, à la présentation du corpus de textes. Il repose sur trois types de sources politiques (Walgrave et al., 2005) s'étalant dans le temps de 1980 à 2013 : les agendas politiques (programmes électoraux des partis politiques francophones), les agendas gouvernementaux (accords, déclarations de gouvernement et notes de politique générale) et les agendas parlementaires consacrés aux questions climatiques (questions, réponses, interpellations parlementaires au Sénat et à la Chambre des Représentants). L'agenda politique, tout d'abord, regroupe les programmes des partis politiques francophones rédigés en vue des élections fédérales¹ et régionales belges². 36 programmes politiques (soit 8.125 pages, 15.762.435 signes – espaces compris –, 2.393.777 mots, près de 17 millions d'octets) ont été sélectionnés au départ de six partis politiques : le Parti socialiste (PS), le parti Ecolo (Ecolo), le Centre Démocrate humaniste (CDH, ex-PSC-Parti Social Chrétien), le Mouvement Réformateur (MR, ex-PRL-Parti Réformateur Libéral), le parti des Fédéralistes Démocrates Francophones (FDF) – lorsque ce parti n'est pas, en fonction des élections, en coalition avec le MR – et, enfin, le Front National (FN). L'agenda gouvernemental, ensuite, compte 11 accords de gouvernements (334.718 mots), 23 déclarations de gouvernement (98.299 mots), 6 notes de politique générale (96.891 mots). L'agenda parlementaire, enfin, rassemble 101 questions issues de la Chambre des Représentants (16.720 mots), 93 questions issues du Sénat (44.082 mots), 87 réponses des ministres aux questions des députés fédéraux (39.963 mots) et 59 réponses des ministres aux questions des sénateurs (26.374 mots).

Au total, le corpus utilisé pour cette présentation compte un ensemble de 513 textes répartis sur quelques 10.562 pages (20.132.228 signes – espaces compris –, 3.050.824 mots, plus de 21 millions d'octets)³.

2. le concept de « bifurcation »

Il nous semble, dans un deuxième temps, nécessaire de préciser la manière dont les bifurcations, les turbulences et les événements sont entendus dans cette contribution. De manière générale, les bifurcations peuvent être définies comme « des configurations dans

¹ 13 décembre 1987, 24 novembre 1991, 21 mai 1995, 13 juin 1999, 18 mai 2003, 10 juin 2007, 13 juin 2010.

² 21 mai 1995, 13 juin 1999 – les programmes des élections régionales du 13 juin 2004 et du 7 juin 2009 doivent encore être traités.

³ Données mises à jour régulièrement en fonction de l'évolution du corpus.

lesquelles des événements contingents, des perturbations légères peuvent être la source de réorientations importantes dans les trajectoires individuelles ou les processus collectifs » (Bessin, al., 2010, p. 9) et se situent généralement « à la fois à l'écart des routines et des socialisations instituées, et pourtant socialement balisées, reconnues et normées » (Bessin, al., 2010, p. 30). Nous pouvons toutefois en compléter la définition pour lui associer certains éléments constitutifs que nous retrouvons dans l'analyse approfondie de notre corpus de textes :

- Une bifurcation n'est pas un événement. Même si les deux notions sont parfois présentées comme synonymes ou très proches, les événements sont constitutifs d'une ou plusieurs bifurcations et ont, en ce sens, de multiples natures ;
- Une bifurcation a une portée, induit une réorientation et est tournée vers l'avenir ;
- Elle marque une rupture par rapport à une forme de trame routinière ;
- Il convient de la situer par rapport à un contexte multi-niveau et dynamique qu'il soit politique, économique, social, scientifique, etc. La bifurcation n'est, sur ce point, pas saisie pour elle-même mais comme un moment particulier dans l'évolution d'un dossier complexe et long ;
- A chaque bifurcation est associée une ou plusieurs représentations du monde, voire un processus de politisation, qui lui donnent du sens ;
- La bifurcation est également inscrite dans le temps sous quatre aspects majeurs :
 - (1) la durabilité de ses effets sur une échelle temporelle (court, moyen, long terme),
 - (2) une évolution temporelle qui lui est propre,
 - (3) une multiplicité temporelle, autrement dit, un jeu d'échelle temporelle qui à des effets sur divers acteurs à des moments différents dans le temps,
 - (4) une rupture temporelle qui peut également être révélée par un marqueur temporel tel que « désormais » (Chateauraynaud, Doury, 2010), « le-pire-est-à-venir » (Piet, à paraître), etc. ;

Enfin, la bifurcation se distingue de la turbulence au niveau de la nature des événements qui les caractérisent et de la portée que n'a pas la turbulence. Celle-ci est marquée par la survenance d'événements ou de perturbations conjoncturelles qui n'auront toutefois pas de répercussions sur elle que ce soit en termes de réorientations ou de changement de trajectoire.

Par contre, il convient de ne pas négliger dans l'analyse des turbulences et des bifurcations l'effet cumulatif des événements qui, indépendamment les uns des autres, pourraient révéler de simples turbulences conjoncturelles (conférences internationales sur le climat, par exemple), mais qui, une fois mis en contexte et cumulés, pourraient produire une bifurcation majeure, un changement de trajectoire, à un moment donné dans l'évolution du dossier.

NATURE ET USAGE DES EVENEMENTS

La nature des événements est donc une composante essentielle dans l'identification des turbulences et des bifurcations dans l'analyse de dossiers complexes sur le temps long. C'est en tout cas, ce que nous pouvons, à ce stade, soumettre comme hypothèse.

Comme nous venons de le souligner, tout événement ne fait pas nécessairement événement. L'« événementialité des événements », autrement dit, ce qui fait événement dépend de deux éléments. Le premier est l'échelle temporelle sur lequel il se déploie : « est-ce sur du court, moyen ou long terme ? ». Un événement peut, dans ce cas, produire des conséquences et des effets sur une échelle temporelle différente, voire une série d'événements contingents qui se succèdent dans le temps faisant émerger, à un moment particulier, une

situation qui « attendait » un déclencheur. Le second élément est relatif à la portée de l'événement en tant qu'opération de reconstruction a posteriori par les acteurs : « pourquoi certains acteurs remettent en lumière tel ou tel autre événement passé ou à venir ? ».

Diverses formes d'événements ont déjà été identifiées dans d'autres recherches sur les bifurcations, notamment, en histoire dans les travaux de Bertrand (2010, pp. 36-50)⁴. Nos recherches y trouvent premier un ancrage, permettent de les compléter et mettent en évidence différentes formes d'événements, et ce, en fonction de leur situation temporelle passée, présente, future.

Distinguons toutefois rapidement le « fait » de l'« événement ». Il s'agit d'une distinction classique que nous retrouvons par exemple chez Nora (1972). Le fait s'apparente un phénomène évanescent, il fait partie de la routine, de l'habitude et ne rompt aucun ordre établi. A sa différence, l'événement peut tantôt donner lieu à une bifurcation, une rupture, un changement, tantôt produire de simples turbulences sans portée apparente. Si l'événement est « un fait qui fait événement », le fait est un moment qui s'est passé dans l'évolution d'un dossier et qui n'a laissé (quasiment) aucune trace, même lors de sa survenance.

Afin de réaliser le suivi des événements et de les identifier, nous avons constitué préalablement un répertoire dans notre outil informatique Prospéro. La nature des événements sur laquelle nous allons revenir dans un instant dépend donc de types d'événements suivis, identifiés et identifiables. Dix-sept types d'événements ont été constitués pour cette recherche :

- (1) Événements internationaux et européens (Sommet de Kyoto, Sommet de Rio, etc.) ;
- (2) Révolution, guerre et coup d'Etat (Révolution française, guerre du Golfe, etc.) ;
- (3) Événements, personnalité et groupe (Obama, Bush, Al Gore, etc.) ;
- (4) Événements de société (Marche blanche, « Une vérité qui dérange », Prix Nobel, etc.) ;
- (5) Catastrophes et accidents d'origine humaine (Tchernobyl, Erika, etc.) ;
- (6) Crise alimentaire et santé publique (grippe aviaire, crise de la dioxine, ESB, etc.) ;
- (7) Événements et gouvernement belge (gouvernement Di Rupo, gouvernement olivier, etc.) ;
- (8) Événements politiques, élections et indépendance (problème des Fourons, etc.) ;
- (9) Grèves et manifestations ;
- (10) Événements scientifiques et recherches scientifiques (rapport du GIEC, etc.) ;
- (11) Catastrophes naturelles (tsunami, tremblement de terre, etc.) ;
- (12) Événements économiques et financiers (crise de 1929, crise économique, etc.) ;
- (13) Terrorisme et attentats (11 septembre 2001, Atocha, Ben Laden, Breivik, etc.) ;
- (14) Événements et scénarisation (à l'horizon de, d'ici, etc.) ;
- (15) Événements et slogans associés (« Le changement, c'est maintenant », etc.) ;
- (16) Événements et procès (Procès de Nuremberg, etc.) ;
- (17) Événements religieux (Benoît XVI, François Ier, Concile Vatican II, etc.).

Le répertoire n'est toutefois pas exclusivement conçu pour suivre le dossier climatique belge puisqu'il regroupe toute une série d'événements qui n'y sont pas nécessairement associés. Ce répertoire a effectivement été constitué pour identifier et suivre les événements – quels qu'ils soient – qui pourraient être mobilisés par les acteurs politiques. Il évolue donc en permanente, et ce, en fonction de l'actualité ou eu regard aux événements passés qui n'auraient pas encore été pris en considération dans nos analyses politiques.

Il s'agit à présent de voir en fonction des événements identifiés, quelle nature ces derniers

⁴ L'état de la question sera développé dans un article à paraître et dans la thèse.

peuvent avoir en tenant compte des énoncés (une phrase) dans lesquels ils se déploient et ainsi savoir ce qu'ils permettent de révéler sur et dans le discours des acteurs politiques. Ce faisant, une dizaine d'usages ou de natures d'événements différents ont pu être relevés⁵ : (1) l'événement ayant des conséquences et produisant des effets, (2) le précédent, (3) l'événement « à venir », (4) le « moment fatidique », (5) l'événement comme calcul stratégique, (6) l'événement labélisé » et (7) l'événement soudain.

1. L'événement ayant des conséquences et produisant des effets

L'événement est dans ce premier cas est considéré au regard des effets qu'il peut produire en termes de changements et de conséquences sur les agendas présents et à venir. Il produit ainsi des effets qui ont un impact sur les décisions et agendas à venir des acteurs politiques.

Généralement, est associé à cet événement un verbe d'action (« une épreuve »⁶, Chateauraynaud, 2003, 235-236) que l'on peut identifier grâce au logiciel Prospéro tel que « produire », « fixer », « prendre en compte » et ses dérivés, « établir », « développer », « décider de », « encourager », « s'inscrire dans », « concrétiser », « adopter » (une loi, par exemple), « prendre » (des engagements, par exemple), « avoir des effets/conséquences », etc.

Lorsque nous replaçons l'analyse des événements au regard des conséquences qu'ils peuvent produire cela nous donne certaines informations quant à l'origine des effets et quant aux effets produits. En effet, ces deux aspects soulèvent des questions de recherches et hypothèses intéressantes dans l'étude des trajectoires argumentatives et de dossiers longs et complexes, notamment :

- sur quel(s) événement(s) les acteurs politiques s'appuient-ils pour développer leurs arguments dans le dossier climatique et quels événements produisent des effets ? ;
- l'événement fixe-t-il un cadre, des normes, une linéarité, une direction, ou, au contraire, induit-il des contraintes et des changements qui produiront leurs effets dans une temporalité à court, moyen ou long terme ?

On voit clairement par rapport à ces questions que tout dépend du moment auquel l'acteur politique pose son raisonnement et développe son argumentation par les conséquences en lien avec l'événement. En effet, lorsque nous analysons cette forme d'événement, il est souvent associé tantôt avec un agenda lié au passé, tantôt un agenda « à venir ». Dès lors, en fonction de son orientation temporelle (passé, présent, futur), il aura des tendances différentes. Au même titre, le moment où l'acteur politique met en récit l'événement est également à prendre en considération. Le fait-il longtemps après que l'événement ait eu lieu et donc longtemps après qu'il ait pu produire des effets qui ont pu être évalués ou, à l'inverse, le fait-il longtemps avant l'événement de sorte qu'il ne puisse qu'émettre des hypothèses quant aux conséquences et effets futurs ?

1.1. L'événement, ses conséquences et le passé

⁵ Cette classification est susceptible d'évoluer en fonction de nos recherches et de l'évolution du travail de thèse en cours (2011-2015).

⁶ Comme le souligne Francis Chateauraynaud par rapport à la constitution de la catégorie « épreuve » dans Prospéro : « la notion de verbe étant, pour nous, trop grammaticale, nous avons choisi d'utiliser directement une des notions clés de la sémiotique, très prisee en sociologie contemporaine: la notion d'*épreuve* » (2003 : 235-236).

« La *Conférence de Rio en 1992* a produit, dans le cadre de ses travaux, deux documents importants : l'Agenda 21 ou Action 21 (guide théorique et méthodologique de 40 chapitres consacrés aux diverses thématiques du Développement Durable) et la Déclaration de Rio (qui consacre 27 principes généraux) » (Ecolo, programme électoral, **23 avril 2003**).

« Conférence de Rio (1992) : *Conférence sur le développement et l'environnement où furent signées* les Conventions sur les changements climatiques et la biodiversité » (ecolo99613).

« Il a été **adopté** par 180 chefs d'Etat et de gouvernement **à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED)**, organisée en juin 1992 à Rio de Janeiro (Brésil), en même temps que la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement » (EcoloReg09607).

Dans ces premiers extraits, la Conférence de Rio est mobilisée par les acteurs politiques entre sept et près de vingt ans après la conférence en 1992. Il y a donc un recul important qui permet à l'acteur de prendre de la distance par rapport à l'événement et d'en identifier la production et la réalisation. Les effets et conséquences sont ici clairement établis. Il ne s'agit pas d'objectifs à atteindre ou à respecter ou encore une scénarisation des conséquences au départ de l'événement. Le recul temporel entre le temps de l'événement et le temps de l'énonciation est très long. Il nous apprend, notamment, que les effets, vingt ans plus tard, sont toujours attribués à l'événement ce qui lui accorde une certaine importance dans la trajectoire historique du dossier étudié.

« Ainsi, *la réunion du MEF*, qui s'est tenue en juillet 2009 à l'Aquila, a permis une avancée significative, avec la **reconnaissance de l'objectif de 2°C**, même si ce n'est qu'à titre de référence scientifique, et non comme un engagement politique » (RPF110104).

Dans cet autre extrait, l'acteur politique met en exergue une turbulence du dossier climatique au niveau de la reconnaissance de l'objectif des 2°C qui s'avère être une sous-thématique du dossier climatique (Piet, 2013). Cet exemple est riche d'ensemble pour deux raisons. Premièrement, l'acteur politique, Ministre du Climat, parle d'une « avancée significative » que l'on pourrait considérer, dans un premier temps comme une turbulence et voir comment celle-ci évolue ; d'autant que cette sous-thématique va prendre de l'ampleur dans le dossier climatique et orienter les débats dans les années qui vont suivre. Mais, immédiatement, dans le même énoncé, l'acteur nuance cette avancée : « même si ce n'est qu'à titre de référence scientifique, et non comme un engagement politique ». On perçoit donc bien que le débat sur l'objectif des 2°C entre dans le débat politique et dans le dossier climatique, il crée donc une première turbulence en 2010 sans concrètement être reconnu comme un objectif, un engagement ou un changement majeur dans la manière de réfléchir sur le dossier climatique. Il ne produit pour le moment qu'un effet « de prise de conscience » sur la sous-thématique, une turbulence dans le dossier. Mais peut-il est induit par une bifurcation que aurait déjà été identifiée dans l'évolution du dossier climatique ? En effet, cet énoncé est repris d'une réponse du Ministre xxx par rapport à une question parlementaire du Député xxx. La réunion susmentionnée s'inscrit-elle dans un processus de suivi du dossier ? De quoi les acteurs politiques y ont-ils discuté ? L'événement isolé de son contexte ne nous permet pas d'y répondre, à ce stade. C'est certainement l'une des premières contraintes dans le suivi et l'identification des événements : leur mise en contexte et mise en trajectoire. Suivre de ce fait la sous-thématique « température mondiale » produira une meilleure compréhension du contexte et permettra également d'en situer l'événement et de la bifurcation ou turbulence qu'il produit.

De plus, en termes de temporalité, cette réunion est citée par les acteurs politiques plus de six mois après son organisation. Certes, elle prend du poids à ce moment dans le dossier, mais n'a ni été présentée et ni été anticipée dans les discours des acteurs politiques. Elle devient donc

un événement *a posteriori* et était restée, jusqu'à lors, un simple fait (Nora, 1972), une réunion de routine parmi d'autres dans le continuum du dossier climatique.

« Le gouvernement est prêt à s'engager dans la sortie progressive de l'énergie nucléaire à terme, et ce, en respectant les **objectifs fixés** par la **conférence de Rio** et le **protocole de Kyoto** quant aux émissions de CO2 » (Accord de gouvernement fédéral, 7 juillet 1999).

« Les politiques wallonnes **s'inscriront dans** le respect des engagements internationaux pris notamment **lors de la Conférence de Rio** et lors des ratifications des traités européens » (AGRW99715).

« La création d'un Conseil national du développement durable répond à un besoin de **concrétiser** au mieux la nouvelle politique environnementale et de développement soutenable acceptée par les Etats membres de l'Onu **lors de la conférence de la CNUED** et contenue dans le 5ème programme communautaire de politique et d'action en la matière » (RPF93830).

« Or, entre-temps, la **Conférence de Rio a eu lieu avec la décision de** diminuer les émissions de 5 % par rapport à 1990 » (Demande d'explication au Sénat, 26 novembre 1998).

« **L'objectif** de réduction **fixé** par le **sommet de Kyoto** est un minimum incontournable » (Ecolo, programme électoral, 23 avril 2003).

Dans ces nouveaux extraits, la référence aux conséquences des événements est d'une autre nature. En effet, l'événement fixe un cadre, des normes, des objectifs pour les Etats et les acteurs politiques. Ils doivent agir dans leur respect. L'événement reste toutefois associé aux objectifs et nous pouvons identifier une évolution du dossier climatique par l'évolution des événements qui ont fixé des objectifs (Rio) et qui en fixent de nouveaux (Kyoto). Nous y reviendrons par la suite, mais nous voyons à ce stade que les conséquences sont liées à des événements successifs, faisant ainsi référence à un précédent et mettant en lumière une continuité des événements.

Concernant la temporalité entre le moment de l'événement et le moment du discours, elle est relativement courte – entre deux et six ans au maximum entre l'événement et le discours – pour un dossier qui s'étend sur plus de trente ans. Elle est essentiellement liée à la nature des conséquences et, donc, des objectifs qui ont évolué entre Rio et Kyoto.

Enfin, le lien entre un événement associé au dossier climatique et un autre dossier du corpus peut être mis en exergue. Il s'agit ici du dossier nucléaire qui en Belgique a subi turbulences et bifurcations dans le courant des années 2000 (Piet, 2013). Nous percevons à nouveau l'intérêt de suivre les événements car il nous révèle des relations étroites entre le dossier climatique et des autres politiques, dossiers et enjeux que le seul changement climatique. Par contre, suivre les événements montre déjà certaines limites du processus qui demande une mise en contexte et une mise en trajectoire du dossier et de ses débats que l'événement ne permet pas d'identifier.

« Proposition 45 : **Encourager** l'application des **engagements pris lors de la Conférence de Rio** – Par exemple, dans le domaine de l'énergie, étant donné l'impact global (effet de serre) de la non-politique énergétique des pays développés et de l'Union européenne, **encourager** l'adoption au niveau européen d'une taxe CO2 pour alimenter un fonds "Global Environment Facility" » (Ecolo, programme électoral, 13 juin 1999).

« En conclusion, j'estime que la Banque mondiale dispose des politiques et des instruments qui devraient lui permettre de remplir sa mission et les **engagements qu'elle a pris à l'issue du Sommet de Rio** » (RPF97b10).

Toutefois, nous pouvons constater que les événements, même s'ils insufflent une direction, n'induisent pas *de facto* des effets sur le court terme. Dans ces extraits, l'événement a produit des engagements mais le temps entre, d'une part, le moment de la prise d'engagement et, d'autre part, l'adoption de mesures en vue de respecter les engagements peut être long, voire très long, eu égard au temps politique (Pomian, 1984 ; Chateauraynaud, 2013). En effet, le

discours produit par les acteurs politiques en 1999 sur l'adoption d'une taxe CO2 afin de respecter les engagements de Rio de 1992 met en évidence près de sept années écoulées entre l'événement mobilisé et le discours. Deux formes d'effets et de conséquences sont donc à l'œuvre : d'une part, des engagements sans effets immédiats et, d'autre part, des mesures qui devront produire des effets sur les actions des acteurs politiques.

« Ces principes doivent être aujourd'hui remis à leur juste place, c'est-à-dire subordonnés au principe de précaution et à l'objectif de développement durable auquel l'Union **a souscrit à l'occasion du Sommet de Rio** » (ecolo99613).

« Elle assume, par l'adaptation constante de ses pratiques, ses **responsabilités** vis-à-vis de la société en termes de protection de l'environnement, telles **qu'énoncées** notamment **lors de la Conférence de Rio** sur l'environnement et le développement ou dans l'Agenda 2000 » (MR03423).

« Plan visant à rendre le développement durable sur le plan social, économique et environnemental ; il a été **adopté lors du Sommet de la Terre**, à Rio de Janeiro, en 1992, appelé aussi Agenda 21 » (ecolo03423).

« La Commission a **formulé** un certain nombre d'objectifs dans ce cadre **lors de la conférence de Copenhague** (fin 1992) » (QPF194616).

« Pourtant, en 1997, **lors de la Conférence de Kyoto**, la Belgique s'est **engagée** à réduire ses émissions de moins 7,5 % par rapport à 1990, certes à l'horizon 2008-2012 » (DES98b26).

« Ces fonds ont été formellement **constitués** par la **Conférence des Parties** lors de sa septième session qui a eu lieu à Marrakech fin 2001 » (QPF05627).

« **Suite à la Conférence de Copenhague**, la Chine, comme l'UE, **s'est associée** à l'accord de Copenhague et donc à ses objectifs de réduction (RPF11506).

« **À l'issue du Sommet de Copenhague** qui s'est achevé le 19 décembre 2009 après deux semaines de négociations, le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, avait estimé que l'accord obtenu était un "début essentiel" mais qu'il restait à faire de cette déclaration d'intention un traité légalement contraignant » (QPF10219).

Les événements qui induisent une direction, des conséquences ou des effets peuvent également être identifiés par des expressions, prépositions ou conjonctions telles que « à l'occasion de », « suite à/au », « lors de », « à l'issue de ». Nous voyons que ce marqueur vient renforcer l'identification de certains verbes d'action et situer les effets et conséquences des événements cités par les acteurs politiques.

« Le 30 avril 1993, le conseil des ministres **a décidé** la création d'un Conseil national pour le développement durable **dans le cadre des accords de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement** organisée à Rio en juin 1992 » (QPF93507).

« La troisième **Conférence mondiale sur le Climat**, qui s'est tenue à Genève du 31 août au 4 septembre 2009, **a abouti à** la création d'un Cadre Mondial pour les Services Climatiques » (RPFII09b16).

Enfin, l'événement fait parfois la décision. On le constate de plus en plus actuellement, et cela peut être mis en lien avec deux phénomènes : (1) l'accélération et l'urgence en politique (Rosa, 2010 ; Boutinet, 2004 ; Aubert, 2003) et (2) l'hypermédiatisation des événements et des faits divers dictant ou faisant pression sur les agendas des acteurs politiques (l'affaire du petit Victor, pour citer un des derniers cas belges) (Bourdieu, 1996). Cela peut être un événement soudain (catastrophes, accidents, affaires, crises, etc.) qui produit des effets immédiats. Dans cette perspective, l'événement est source de nouveautés, de réparation et peut donner lieu à de nouvelles propositions, de nouveaux cadres politiques, etc., et est accompagné d'une part de mystère, de nouvelles idéologies et représentations du monde (Nora, 1972).

1.2. L'événement, ses conséquences, l'« à venir » le futur

« Elle **prendra aussi en considération** dans ses travaux les résultats de la *Conférence de Copenhague* » (Réponse à la Chambre, RPFII, 16 novembre 2009).

« Cette contribution devra **être évaluée à l'aune des résultats** de la *Conférence de Copenhague*, dont **on attend qu'elle établisse les** principes d'un accord global et les engagements, notamment financiers, des différents pays » (Réponse à la Chambre, RPFII, 16 novembre 2009).

« **À la lumière** de la *Conférence de Rio+20*, le Gouvernement fédéral invitera les Régions à **développer ensemble une stratégie nationale** de développement durable » (AGF11c06).

Dans le cas de ces extraits, les acteurs anticipent les conséquences et les résultats que pourraient produire un événement planifié et prennent position. Dans ces cas, la prise en considération de l'événement est très courte (un mois). Les acteurs se situent dans une posture d'anticipation par rapport à l'événement qu'ils ne jugent qu'au travers de ses effets et conséquences attendus, voire souhaités.

On peut clairement identifier les deux natures de l'avenir, à savoir l'« à venir » et le futur (Piet, à paraître ; Mercure, 1995 ; Guyau, 1890) par ses extraits. L'« à venir » peut être défini « par ce qui vient », ce qui est prévu et planifié, comme c'est le cas de la Conférence de Copenhague tandis que le futur est « ce vers quoi l'on va » et sur lequel l'acteur n'a aucune maîtrise ; il peut simplement tenter de s'y projeter, de s'y prospecter, de le penser ou le scénariser mais il ne peut en connaître ni la temporalité, ni les effets. Tous deux participent toutefois à la construction du présent « en train de se faire » en tension avec « ce qui a déjà été fait » (le passé), « ce qui a été conservé » (la mémoire), « ce qui vient » (l'« à venir ») et « ce vers quoi l'on va » (le futur).

Finalement, l'analyse des événements par leurs effets et conséquences nous apprend à ce titre plusieurs éléments. Premièrement, il convient de distinguer les conséquences sans effets et les conséquences traduisant un changement de direction ou insufflant une nouvelle direction par rapport à un futur que les acteurs politiques envisagent. L'identification d'événements et de leurs conséquences n'induit donc pas *de facto* de changement, de rupture, de bifurcation ou de bouleversements majeurs. Il s'agit davantage de turbulences dans un dossier long et complexe, la bifurcation ayant pu survenir ou pouvant survenir. La lecture des conséquences et des effets au départ de l'événement est donc un bon indicateur sur la période dans laquelle l'événement se situe, mais ne permet pas d'identifier le moment de la rupture, de la bifurcation. Deuxièmement, un événement ne produit pas nécessairement de changement, mais il peut s'inscrire dans une suite d'événements qui, par effet cumulatif, conduit à une remise en question du dossier, soit par une intensification des turbulences – l'eau qui commence à frémir –, soit un changement radical de direction – l'eau qui déborde. Troisièmement, nous prenons à ce stade conscience de l'importance de la temporalité entre l'instant « t » de l'événement et le moment où il est mobilisé par les acteurs « t+1 » – lorsque l'événement est passé – et « t-1 » – lorsque l'événement est à venir. Car la temporalité qu'il peut y avoir entre ces deux temps joue un rôle dans la représentation de l'événement, mais également donne à penser le dossier climatique sur le long terme. Cette temporalité nous permet de voir sur vingt ou trente ans ce que les acteurs politiques conservent comme événements, mais également comment en tant qu'acteurs politiques, ils participent à la réécriture de l'histoire du dossier et à transmission de la mémoire du dossier comme passeur de mémoire.

2. L'événement comme précédent

Les précédents permettent-ils d'aller plus loin dans l'analyse des bifurcations que l'approche des événements par les conséquences ? Si nous nous appuyons sur notre corpus de textes et sur les extraits qui nous permettent de nourrir le débat sur l'étude des précédents, il ressort trois formes du précédent : (1) comme point de départ, (2) comme point de comparaison et (3) comme prolongement/renforcement.

2.1. Le précédent peut marquer un point de départ à un débat, une origine produite par un événement prévu ou soudain.

« Réduire l'effet de serre - **Depuis** la *conférence de Rio* en 1992, la problématique de l'effet de serre est considérée **comme un problème environnemental majeur** à l'échelle de la planète » (ecolo03423).

Depuis la publication du Rapport Bruntland, le *Sommet de Rio* et enfin le *Sommet de Johannesburg*, il est admis qu'un Développement Durable se doit d'être équilibré dans ses 3 composantes (sociales, économiques et environnementales) (ecolo03423).

« Le gouvernement belge s'inscrit actuellement dans cette perspective , par le soutien actif qu'il apporte au **processus initié** en 1992 au *sommet de la terre à Rio*, concrétisé par la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, et le *protocole de Kyoto* » (RPF01910).

« Dans ce cadre, il est unanimement reconnu par les négociateurs que le *Plan d'action adopté à Bali*, posant les jalons d'un accord **post-Kyoto**, n'aurait jamais pu faire l'objet d'un accord **sans le signal fort lancé par** le *4e rapport d'évaluation du GIEC* (RS08212).

« Confinés jusqu'alors dans des cénacles relativement discrets, les enjeux climatiques sont **apparus au grand jour grâce à la sortie de l'ombre** des *rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat* (GIEC), en parallèle de la popularisation de l'enjeu à travers le *film d'Al Gore, An inconvenient truth* » (EcoloReg09607).

L'événement, entendu comme précédent et comme point de départ, met en exergue une forme d'influence du passé sur le présent et le futur. Cette forme du précédent donne une direction à l'action et l'inscrit dans un processus continu.

Le point de départ est également important dans l'étude des bifurcations d'un dossier. Lorsque l'acteur politique identifie, par exemple, la conférence de Rio comme le point de départ de la problématisation de l'environnement, cela fixe un repère temporel que nous allons pouvoir, par la suite, situer par rapport à d'autres repères temporels qui pourraient être mis en lumière par d'autres acteurs politiques. Il permet également de préciser à quel moment dans le temps de la controverse ou de l'évolution d'un dossier, ces acteurs politiques les identifient.

C'est en 2003 que l'on trouve une référence à une bifurcation dans le dossier. L'acteur politique **xxx** souligne cette bifurcation ou cette prise de conscience de l'importance de la problématique de l'effet de serre dans le dossier climatique en 2003, soit vingt ans après la survenance de l'événement. L'acteur politique reconstruit donc à rebours la mémoire collective de l'objet étudié, dès lors, si l'événement permet de situer un point de départ, nous pouvons voir que la temporalité y est très longue avant de l'identifier.

Il en va de même pour l'impact du 4^e rapport du GIEC de 2007 qui, pour certains acteurs politiques belges, dès février 2008, marque un réel accélérateur à la prise de conscience de l'importance du dossier climatique et de l'importance d'une prise en charge du dossier post-Kyoto. En termes de temporalité, c'est à nouveau un élément intéressant à relever puisque le Protocole de Kyoto court jusqu'en 2012. Or, dès 2008 et sous l'impulsion du 4^e rapport du GIEC, les acteurs politiques prennent la mesure des efforts à produire dans ce dossier. On constate également un renforcement de l'importance du 4^e rapport du GIEC en 2009. L'acteur

politique met en lumière « les rapports » du GIEC, mais cela rejoint l'impact qu'a pu avoir ce dernier rapport sur les acteurs politiques. Il y a, qui plus est, une distinction produite par cet acteur politique entre la prise de conscience par les décideurs et la « popularisation » du dossier climatique grâce à un film.

Le point de départ est donc intéressant car il montre comment les acteurs politiques retravaillent continuellement la mémoire collective du dossier. Par exemple, mettre comme point de départ Kyoto est riche de sens, tout comme, parler de popularisation du dossier à partir du film d'Al Gore. Et *a contrario*, dans le même ordre d'idées, aucun acteur politique ne souligne le Prix Nobel de la Paix en 2007 accordé au GIEC et à Al Gore. On distingue bien ce qui est de l'événement avec des effets, une rupture ou de fortes turbulences et le fait d'actualité sans effet. Au niveau politique, belge et du dossier climatique, on pourrait dire, si l'on applique cette distinction entre événement et fait, que le Prix Nobel est un fait qui ne bouscule aucunement l'ordre établi tandis que le film « Une vérité qui dérange » marque le dossier et crée une perturbation, une turbulence pour l'acteur politique qui y fait référence. Au niveau de la mémoire collective, cette distinction a donc toute son importance pour comprendre comment ces mêmes acteurs reconstruisent l'histoire du dossier climatique en Belgique.

De plus, nous pouvons voir la manière dont le dossier climatique a pu évoluer au niveau des sous-dossiers thématiques liés au dossier climatique (Piet, 2013). Nous soulignons précédemment que le dossier climatique n'est pas une thématique homogène et clairement délimitée. Les acteurs politiques y discutent de plusieurs dossiers allant du CO₂, des effets de serre à l'augmentation de la température mondiale, au déplacement des populations (migrations climatiques), etc. Dès lors, Rio fixe un point de départ parmi d'autres dans le dossier climatique mais nous indique que la sous-thématique « effet de serre » trouve son point d'origine en 1992. Historiquement, d'ailleurs, c'est cette sous-thématique qui sera la première à nourrir notre corpus et donnera le coup d'envoi au dossier climatique dans son ensemble, ce qui rejoint et complète l'argument de cet acteur politique. Toutefois, comme relevé précédemment, le suivi des trajectoires de ces sous-thématiques que nous identifions en partie grâce à l'identification des événements serait un important complément à l'étude du dossier, de son contexte, de ses bifurcations et de ses turbulences.

Enfin, cette forme de précédent se marque par la présence de prépositions telles que « depuis », « dès », mais elle peut également être identifiée par la présence d'expressions comme « sans » (l'intervention de..., etc.), « grâce à » (une personne ou la survenance de quelque chose, etc.), « initié par », etc.

« Il ne fait aucun doute que la position des Etats-Unis dans le cadre des négociations internationales sur le climat a **radicalement changé depuis l'entrée en fonction du président Obama** » (RPF09b23).

« **Décolant du scénario mis en avant par la Royal Society**, quelles impulsions accorderez-vous aux mécanismes **d'adaptation** s'imposant **désormais** également dans l'hémisphère nord ? » (QPF10c29).

Un événement peut également laisser apparaître un nouveau point de départ, que l'on peut identifié par la préposition « depuis », mais qui serait dans ce cas précis associé à un registre argumentatif lié au changement, à la rupture, à la bifurcation. Nous pouvons également identifier ce registre argumentatif lié au changement (« cette catégorie », Chateauraynaud, 2003, 251-256) au travers d'adverbes comme « désormais » (Chateauraynaud, Doury, 2010) ou « radicalement » dans nos deux extraits, mais également grâce à la présence de verbes marquant le changement comme « changer », etc. L'acteur politique relève donc clairement le changement d'état dans le dossier climatique entre une situation précédente et une situation nouvelle.

Si nous établissons à nouveau un lien entre le suivi des événements et l'évolution du dossier

climatique et de ses sous-thématiques, nous constatons que le débat sur l'adaptation fait irruption dans le dossier, et ce, au travers d'une question parlementaire posée à la Chambre des Représentants par le Député xxx, le 29 décembre 2010. Cela nous en dit, à nouveau, beaucoup sur l'évolution du dossier climatique et la prise en compte du concept d'adaptation que nous retrouvons dans les discours politiques à la fin des années 2000. La présence d'un marqueur temporel comme « désormais » dans l'argumentation, accorde encore plus de point à ce concept. Cet adverbe marque, en effet, clairement la rupture par rapport à ce qui précédait en termes de représentations du dossier climatique. Si, précédemment, l'adaptation était en débat – pourtant déjà identifiée au départ du Protocole de Kyoto –, à la fin des années 2000, elle devient effective et se voit prise en compte par les acteurs politiques qui ne doivent plus, à présent, uniquement scénariser le futur, mais prendre en compte une partie du caractère irréversible de l'avenir, à savoir l'« à venir », ce qui vient et sur lequel il convient de s'adapter (augmentation de la température mondiale, etc.). L'adaptation dans le dossier climatique ouvre donc une nouvelle aire de débat et de réflexion liée aux méthodes qu'il convient aujourd'hui d'envisager pour mettre nos sociétés, nos populations à l'abri de changements qui viendront. Les débats portent également sur les méthodes de calcul des coûts de ces adaptations afin d'en prévenir les effets. Ce « désormais » marque donc l'irréversibilité de certains aspects du dossier climatique et le franchissement d'un cap. On peut considérer à la lecture de cet extrait – mais également en se basant sur l'analyse de l'évolution du dossier climatique belge et de ses sous-thématiques (Piet, 2013) – que la bifurcation due à la prise en compte de l'adaptation apparaît autour de 2007-2009, en tenant compte d'une période de transition annonçant la bifurcation, celle-ci étant rarement soudaine et dépourvue d'effets-annonceur.

Qu'est-ce que cela nous apprend sur l'analyse du dossier climatique, sur l'usage des événements et sur l'identification de bifurcations ? Premièrement, une série d'événements sont parfois à l'œuvre avant que ne se produise la bifurcation. Une bifurcation qui a peut-être déjà produit une partie de ses effets avant même que les acteurs politiques ne se rendent compte du fait qu'un changement se soit produit. Aucuns acteurs politiques n'avaient identifiés l'adaptation lors de l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto en 2005, pas plus en 2007 dans le 4^e rapport du GIEC. Il faut attendre 2009-2010 pour que la bifurcation soit relevée par les acteurs politiques et qu'ils s'interrogent sur les effets et conséquences de cette nouvelle information. Il y a donc un temps entre l'événement « qui produit » une bifurcation, son identification et sa récupération par les acteurs politiques. Ce temps peut être court, moyen ou long. La temporalité, par exemple, entre le rapport de la Royal Society datant de septembre 2010 et cette question parlementaire datant de fin décembre 2010 laisse apparaître un très court laps de temps entre le passage de la sphère scientifique à la sphère politique belge, sachant que la Royal Society est l'Académie des sciences britannique. Nous prenons donc la mesure de l'importance qu'a pris, au cours de ces dernières années, le dossier climatique pour les acteurs politiques belges. Un phénomène d'accélération et d'urgence est de plus en plus perçu dans ce dossier, les acteurs politiques parlant d'urgence climatique depuis le début des années 2000. Ce rapport de la Royal Society, dans le prolongement du 4^e rapport du GIEC de 2007 et de l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto en 2005, accroît et précise cette représentation.

Selon un rapport des Nations unies réalisé par le Bureau de la Coordination des Affaires humanitaires (OCHA) et le Centre de surveillance des déplacements internes (IDMC), qui a été rendu public le 22 septembre 2009, les inondations, les tempêtes, les sécheresses et d'autres catastrophes naturelles liées au climat ont chassé de chez elles 20 millions de personnes l'an dernier, soit près de quatre fois plus que les **personnes déplacées** en raison de conflits. Toujours *selon cette étude*, les catastrophes climatiques sont **désormais** «un facteur extrêmement important des **déplacements contraints**». En 2008, un total de 36 millions de personnes ont été chassées de chez elles par des catastrophes naturelles survenues brutalement. Parmi elles, 15 millions sont sinistrés du tremblement

de terre du Sichuan, en Chine, mais les catastrophes liées au climat sont responsables du déplacement de 90 % du reste (QPF109a09).

De plus, si l'adaptation n'était pas visible lors de l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto ou du 4^e rapport du GIEC, divers événements soudains (dérèglements climatiques, etc.) trouvent un écho de plus en plus large auprès de la population, suite à une prise de conscience générale de l'importance du dossier. Si Rio a été un point de départ et une prise de conscience politique du dossier climatique, le film d'Al Gore est mis en évidence par les acteurs politiques comme ce moment de prise de conscience (« popularisation ») du dossier climatique par la population. Une analyse médiatique de l'évolution du dossier climatique pourrait certainement préciser ce temps de la prise de conscience générale. Et les questions liées aux migrations climatiques, aux réfugiés climatiques ne sont pas à négliger dans le dossier climatique au niveau des acteurs politiques qui vient accentuer ce tournant « adaptatif ». A nouveau, l'usage de l'adverbe « désormais » marque la rupture. Cette prise de conscience, cette bifurcation se produit à la même période que le constat d'adaptation de nos sociétés au changement climatique. Il vient ainsi nourrir le concept d'adaptation en produisant des effets déjà visibles et identifiés par les experts dans leurs rapports internationaux.

La fin des années 2000 est donc une bifurcation majeure dans le dossier climatique au niveau des acteurs politiques belges dans la prise en compte des nouveaux défis qui s'annoncent et qui semblent irréversibles. Au départ de ce constat, de nombreuses pistes pourraient alors être explorées comme une comparaison avec d'autres Etats européens ou d'autres Etats sur d'autres continents.

« a) **Six mois après le sommet de Cancun**, où en est la communauté internationale dans la mise en œuvre de ce **fonds vert** ? b) Une **évaluation** a-t-elle été faite **lors du sommet de Bonn** qui vient de s'achever ? » (QPF11707).

Enfin, ce dernier extrait montre dans l'évolution du dossier l'importance de la prise en compte de son suivi et de l'évaluation de chaque événement et de chaque élément, effet et conséquences, qu'il peut produire. Les acteurs politiques marquent leur intérêt pour le dossier climatique en questionnant les ministres en charge des dossiers climatique et connexes sur son évolution et son évaluation : soit en vue de préparer les prochains événements internationaux, soit en vue d'évaluer la continuité des décisions précédemment prises ou des propositions soumises.

2.2. Le comme point de comparaison

« L'accès à l'eau, un droit inaliénable - Le **sommet de Rio** affirmait **déjà** le droit de chaque être humain à disposer d'une quantité minimale d'eau potable par an pour assurer ses besoins vitaux » (PSWal04613).

Une figure classique du précédent est la comparaison par rapport à un autre événement afin d'en situer l'action ou le nouvel événement. L'extrait identifié dans notre corpus ne permet pas de développer plus en avant cet aspect du précédent, il donne essentiellement une indication temporelle de continuité, dans notre cas. Mais, il peut également servir à dénoncer une situation (Chateauraynaud, Doury, 2011)⁷. D'autres extraits pourront certainement être identifiés dans l'évolution de la composition de notre corpus puisque les documents des acteurs politiques flamands doivent encore être introduit dans le corpus, au même titre que les questions et réponses des parlementaires et ministres bruxellois et wallons.

Il peut être identifié par une préposition telle que « déjà », « comme », « tel que ».

⁷ Nous développerons cet aspect dans un autre article et dans la thèse de doctorat.

Enfin, la comparaison peut être utilisée d'un point de vue de sa temporalité tant au temps « t+1 » qu'au temps « t-1 » et au temps « t ». Tout dépend à quel moment l'acteur politique situe son point de comparaison. Dans l'extrait ci-dessus, l'acteur politique parle à un moment « t » par rapport à un événement à une période « t-1 ».

2.3. Le précédent comme renforcement ou prolongement

« La *Conférence de Kyoto* sur le réchauffement climatique, qui s'est tenue en décembre 97 sous l'égide des Nations-Unies, a **renforcé l'engagement de Rio** en se prononçant pour une réduction effective des émissions des gaz à effet de serre » (ecolo03423).

« En ce sens, le gouvernement belge soutient avec vigueur la dynamique de lutte contre le changement climatique, **initiée** en 1992 au *sommet de la terre à Rio* par la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, **et poursuivie par le protocole de Kyoto** » (RPFIV01910).

« Le gouvernement belge s'inscrit actuellement dans cette perspective, par le soutien actif qu'il apporte au **processus initié** en 1992 au *sommet de la terre à Rio*, concrétisé par la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, **et le protocole de Kyoto** » (RPF01910).

« *Cette réunion*, la **première de cette envergure depuis le Sommet de Copenhague** qui s'est achevé en décembre 2009 sur un **accord limité**, doit notamment s'intéresser à l'aide financière à la protection des forêts, adoptée dans son principe à Copenhague » (QPF10322).

Le précédent peut enfin mettre en exergue une série d'événements qui font le dossier et qui donnent une direction à l'action. Les acteurs politiques dressent ainsi des ponts entre des événements qu'ils relient entre eux. On peut donc lire que Kyoto est le renforcement de Rio.

On peut également y lire le mouvement du dossier comme « un processus initié ». Cela permet d'en apprendre tant (1) sur l'événement qui se situe dans une série d'autres événements produisant, tour à tour, effets, turbulences, etc., sans pour autant marquer une rupture d'un événement par rapport à un autre que (2) sur l'identification des bifurcations.

En effet, en partant des discours des acteurs politiques, nous constatons une continuité dans le dossier climatique entre Rio et Kyoto. Une première rupture (point de départ du dossier, plus précisément) peut être identifiée dans le dossier et dans les discours et arguments des acteurs politiques. Kyoto s'inscrit ensuite dans le prolongement et le renforcement de Rio. En 2001, au moment où l'acteur politique xxx s'exprime, le tournant ou la turbulence que produit Kyoto se situe moins au niveau de la politique climatique, de nouvelles thématiques, de nouveaux concepts changeant radicalement la représentation du défi climatique de l'époque qu'au niveau d'une période de renforcement des mesures décidées au moment de Rio. Les connaissances scientifiques expliquent également ce renforcement (Piet, 2013), leur évolution a permis de préciser les choix politiques et les scénarios. Nous précisons donc par ailleurs (Piet, 2013 ; Piet, à paraître) que la première phase des impacts de Kyoto, autrement dit avant sa ratification et son entrée en vigueur est marquée par une période de transition où les acteurs politiques passent d'une prise de conscience globale des enjeux et des conséquences liés au changement climatique, avec essentiellement des débats centrés sur l'effet de serre, à un dossier beaucoup plus complexe où la prise de conscience fait place à l'urgence et à la prise de mesure plus contraintes : un renforcement clairement établi donc entre Rio et Kyoto. D'ailleurs, ces discours politiques se situent dans la période avant l'entrée en vigueur du protocole en février 2005. Après cette période, comme nous l'avons déjà souligné, le dossier va s'accélérer et une bifurcation majeure va survenir.

Kyoto n'est donc pas tant une bifurcation en soi que le prolongement de Rio, une période de transition vers un nouveau bouleversement du dossier climatique, déplaçant la focale des

débats vers la complémentarité discutée entre objectifs à atteindre et adaptation à préparer, à envisager.

« Constat : Un certain nombre de questions environnementales se posent à l'échelle mondiale : pollution des mers et de l'air, effet de serre et destruction de la couche d'ozone, réduction des forêts tropicales ... Le **large écho** fait sur la scène internationale sur *l'après Kyoto*, la **déception** du *sommet de Copenhague* et l'**espoir** de *Cancun* montre que l'environnement **est devenu** en l'espace de quelques années **un sujet central** des relations internationales » (MR10613).

Ce dernier extrait reprend bon nombre d'aspects déjà abordés et confirme cette bifurcation. Les discussions sur l'après-Kyoto et les sommets qui vont s'enchaîner mettent en évidence des tensions et des marqueurs d'échec ou d'espoir (nous y reviendrons) concernant ce dossier. De même, le fait que l'acteur politique (MR) précise que le dossier est aujourd'hui devenu « un sujet central des relations internationales » marque, plus qu'un renforcement, une évolution, une bifurcation. La priorité environnementale, même si elle reste relative et sujette à d'autres politiques – la crise économique, par exemple, a eu un réel impact sur la politique climatique –, est devenue la règle depuis le milieu des années 2000 dans le cas belge.

On perçoit également que le dossier climatique est devenu plus passionné et passionnel. Des mots comme « espoir », « déception » sont aujourd'hui associés aux événements passés et à venir. C'est pourquoi, il nous semble intéressant par la suite de revenir sur la manière dont les acteurs politiques vont qualifier les événements, les « marquer », les « colorer » positivement ou négativement par des adjectifs, par exemple.

Enfin, la manière dont l'acteur présente l'événement nous confirme la prise de conscience de l'importance du dossier et l'anticipation de l'après-Kyoto – dès 2010 dans cet extrait, mais dès 2008, dans le dossier climatique belge, nous y reviendrons –, alors que le protocole reste pourtant actif jusqu'en 2012, montre clairement la priorité du dossier. Alors que les acteurs politiques ont une temporalité relativement courte (période entre deux élections), ils anticipent pourtant le défi climatique et les négociations à venir en se positionnant dans le débat. Alors que le dossier climatique se situe sur une échelle temporelle finalement hors de portée de l'action publique (Chateauraynaud, 2013), et, qui plus est, de l'action des acteurs politiques, les sommets sont préparés, les rencontres internationales sont largement suivies et leurs retombées sont passionnées (« déception », « espoir », etc.).

Sans pour autant faire reposer l'analyse des bifurcations sur les seuls événements, la manière dont ils sont suivis nous apprend également de nombreux éléments sur l'« esprit » qui entoure le dossier climatique et berce les acteurs politiques. On est, en effet, passé d'une prise de conscience du défi à Rio à un dossier passionné à partir des négociations sur l'après-Kyoto. Plusieurs raisons peuvent expliquer cela : les connaissances scientifiques qui ont évolué avec des scénarios, parfois catastrophistes, de plus en plus réalistes, l'irréversibilité de certains aspects du dossier, l'adaptation de certaines populations déjà confrontées à des changements, la « pression » des générations futures, la pression financière autour des désastres climatiques (le coût du changement climatique), le coût de l'adaptation... Une « idéologie mobilisatrice » autour du changement climatique semble donc naître à la fin des années 2000.

Notre analyse se nourrit et vient ainsi compléter ce que développe Francis Chateauraynaud et Marianne Doury sur la portée des précédents (2011)⁸.

⁸ Nous développerons cette partie dans un autre article et dans la thèse de doctorat.

3. L'événement « à venir »

Il s'agit dans ce troisième cas d'identifier les événements à venir que les acteurs politiques mobilisent. Trois formes ont pu être extraites de notre base de données : (1) les événements planifiés, (2) les événements scénarisés et (3) les événements comme futur meilleur.

3.1. L'événement planifié

« Jusqu'à présent, le gouvernement belge **prépare** une participation formelle et extrêmement discrète au **sommet de Rio** de Janeiro, convoqué par la CNUED » (ecolo91b24).

« Les **négociations de Kyoto** devront démontrer si l'objectif de réduction de 15 % sera maintenu ou non » (RPF97623).

« **Une Conférence "Rio+10"** qui **devra mesurer** les avancées et les échecs face aux engagements des Etats » (ecolo99613).

« Les premiers pas dans cette voie **pourraient** déjà être franchis au cours de la 11e **Conférence des Parties** à la Convention climatique de l'ONU **à la fin de l'année** à Montréal, Canada » (RSI05701).

« La première **Conférence des parties** du Protocole de Kyoto – qui se **tiendra** à Montréal plus tard au cours de cette année 2005 – **imprimera** une première impulsion officielle aux pourparlers sur les obligations futures » (NPGF05b23).

« En mars 2006 **aura lieu** au Brésil la 8e **Conférence des parties** à la Convention sur la diversité biologique » (NPGF05b23).

« [...] **adopter** une position ambitieuse **dans le cadre de la conférence de Copenhague (décembre 2009)**, en s'affirmant comme un partenaire actif des négociations et en soutenant les objectifs de réduction de CO2 définis par le GIEC pour 2020 et 2050 » (AGRW09712).

Dans ce cadre, le Gouvernement s'engage à **prendre une part active** dans les **négociations de Copenhague sur le climat**, et en particulier en matière de financement Nord-Sud et de lutte contre la déforestation, afin de rester sous la limite d'une augmentation de la **température de 2°C** » (AGRW09712).

« Cette annonce du gouvernement américain limitant à 17% la réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2020 **pourrait-elle** avoir comme effet de bloquer les **négociations du sommet de Copenhague** et empêcher ainsi d'arriver à un accord commun ? » (QPF09602).

« Cette **réunion** faisait partie d'une série de rencontres **préparant** la **conférence de Copenhague sur le changement climatique**, qui **aura lieu** en décembre » (QPF09602).

« Malgré les premiers signaux plus positifs envoyés par la nouvelle présidence Obama, le fait que les Etats-Unis (premier émetteur de gaz à effet de serre) n'aient pas encore signé le Protocole de Kyoto influence significativement ce que décident les conférences internationales dans lesquelles, comme ce **sera** le cas à **Copenhague fin 2009**, il **faudra** déterminer l'ampleur des mesures à prendre en suite du protocole de Kyoto » (EcoloReg09607).

« Les représentants des huit pays membres de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement africains sur le changement climatique, qui **représenteront** le continent à la **conférence de Copenhague**, **se sont réunis** à Addis Abeba pour mettre au point une position commune » (QPF09930).

« Quel **sera** le choix de la Belgique quant aux mesures spécifiques à l'Arctique qui devraient être prises **lors du sommet de Copenhague en décembre 2009** ? » (QPF09a05)

« **A 90 jours du sommet de Copenhague sur le climat**, la Commission européenne a chiffré le 10 septembre 2009 à 100 milliards d'euros par an les probables besoins des pays pauvres pour lutter contre le changement climatique d'ici 2020, comprenant jusqu'à 15 milliards de fonds publics européens (QPF09a06).

« Selon l'édition du " The Guardian " du mardi 15 septembre 2009, les négociations en vue du **sommet de Copenhague sur le réchauffement climatique seraient** au point mort suite à un désaccord entre l'Europe et les Etats-Unis » (QPF109a07).

« **A moins de cent jours du sommet de Copenhague**, la Chine, lors du sommet sur le Climat de l'ONU, s'est engagée à une réduction " notable " des émissions de CO2 par point de PIB d'ici à 2020 , par rapport aux émissions de 2005 » (QPF09a09).

« Nous n'**attendons** pas que des mesures spécifiques à l'Arctique soient prises **lors de la Conférence de Copenhague** » (RPF09b16).

« La Belgique plaide depuis le début de cette année pour que le Conseil ECOFIN, le Conseil Environnement et le Conseil européen donnent un signal plus clair en communiquant quelle est notre analyse du coût des actions à financer dans les pays en développement et quelle serait la contribution de l'UE au financement de ces actions, pour débloquer les **négociations en préparation** de la **Conférence de Copenhague** » (RPF109b16).

« La Belgique et l'Union européenne ont la ferme **ambition de parvenir** à un accord conforme à ce double objectif à la **Conférence de Copenhague** » (RPF109b16).

« L'un des défis majeurs de la **Conférence de Copenhague sera** – compte tenu du principe de responsabilités communes mais différenciées – de trouver un juste équilibre entre les efforts consentis par les Etats-Unis et par la Chine dans le cadre d'un accord international qui soit suffisamment ambitieux pour pouvoir éviter un changement climatique dangereux » (RPF09b23).

« L'un des défis majeurs des **négociations de Copenhague consistera** donc pour l'Union européenne à préserver autant que possible l'architecture de Kyoto tout en évitant que certains pays développés ne se désengagent du processus » (RPF109b23).

« Nous **participerons** dès lors activement à la **Conférence de Copenhague** le mois prochain afin d'aboutir à un nouvel accord international sur le climat qui soit à la fois ambitieux et solidaire » (DGF09b25).

« A la tribune de la conférence de l'ONU sur le climat le 22 septembre 2009, le président de la République française Nicolas Sarkozy a estimé que les grands pays **doivent se retrouver** dès la mi-novembre pour "sortir des discours qui ne sont pas suivis" et réclame un sommet des pays les plus pollueurs **avant le sommet de Copenhague** » (QPF109c22).

« Pour le président français, la seule manière de réussir le **sommet de Copenhague** de décembre et d'aboutir à un accord sur le climat, est que les principaux pays pollueurs "qui représentent 80% des émissions" de gaz à effet de serre **se rencontrent dès la mi-novembre** » (QPF109c22).

« L'Union européenne sous présidence belge **envisage-t-elle des réunions de travail** avec les pays arabes **afin de préparer la conférence de Cancun de décembre 2010 ?** » (QPF10324)

« Ces actions s'inscrivent dans la **préparation** active de **l'après-Kyoto** et la mise en œuvre, au niveau fédéral, des dispositions du Paquet Energie-Climat européen » (RPF10201).

« Le sujet du blocage des courants atmosphériques **sera-t-il abordé lors de la conférence de Cancun en décembre 2010 ?** » (QPF10916)

Tout d'abord, cet agenda planifié par les événements est aisément repérable par la présence au sein d'un même énoncé d'un événement accompagné :

- soit d'un verbe au futur ou au conditionnel (« sera », « participerons », « représenterons », etc.),
- soit un verbe, un mot ou une expression marquant l'anticipation de l'événement (« préparation », « préparer », « se rencontrer avant », « ambition de parvenir », etc.), soit un verbe prenant en compte le temps et la durée (« aura lieu », « attendons », etc.),
- soit enfin un repère temporel indiquant ce qui est à venir (« à moins de cent jours de », « à 90 jours du », « à la fin de l'année », etc.).

L'identification de ce type d'agenda planifié au départ des événements prolonge nos recherches sur les bifurcations et vient préciser la manière dont les acteurs politiques commencent à anticiper les événements internationaux, à les préparer et dont ils accordent de

l'importance au dossier climatique. Ce dernier se voit de plus en plus suivi, préparer, « agendiser » par les acteurs politiques, dépassant la simple prise de conscience ou la réaction *a posteriori* par rapport à l'événement.

L'hypothèse sous-jacente est la suivante : les agendas à venir et leur temporalité nous permettent d'identifier la priorité politique du dossier climatique, venant ainsi compléter notre analyse sur le passage d'un discours développé par les acteurs politiques sur le changement climatique des programmes de partis vers les accords et les déclarations gouvernementales⁹. Ces agendas à venir permettent également de mettre en lumière les périodes majeures du dossier climatique. Nous distinguons « période » et « moment » de bifurcation car les agendas à venir ne sont qu'une partie extraite de l'analyse des événements et de la temporalité du dossier, ils ne permettent donc pas d'être à ce point précis pour identifier les moments bien définis d'un changement ou d'une bifurcation. Ils nous montrent toutefois la constitution de ces périodes, au chercheur, par la suite, de compléter cette première analyse par l'analyse des discours et des arguments produits par les acteurs politiques pour en pointer les moments clés.

La réponse se présente en deux temps. Premièrement, nous allons situer les énoncés par rapport aux événements planifiés. Deuxièmement, nous regarderons si la temporalité de l'anticipation des événements évolue avec le temps permettant de répondre également à une thèse récurrente ces dernières années sur une accélération du temps (Rosa, 2010) et un travail politique dans l'urgence, dû notamment à des temporalités très différentes entre le temps du politique (Pomian, 1984) et le temps des dossiers longs et complexes hors de portée de l'action publique (Chateauraynaud, 2013).

Sur les 38 énoncés faisant référence aux événements planifiés, seul deux sommets font l'objet d'une anticipation de la part des acteurs politiques belges (niveau fédéral). Il s'agit de Kyoto à une seule reprise et Kyoto avec trois énoncés. Premier constat, 33 énoncés anticipant les sommets se trouvent donc après les années 2000 (soit 89% des énoncés). Deuxième constat, les discours sur l'après-Kyoto et le sommet de Copenhague ont donné un coup d'accélérateur au dossier climatique ainsi qu'à la préparation et l'anticipation de ces sommets. Les négociations de Copenhague ont sans conteste été les plus planifiées par les acteurs politiques belges au niveau fédéral, représentant 46% des énoncés consacrés aux événements planifiés rien que pour ce seul événement. Cela montre également tout l'enjeu que les négociations sur l'après-Kyoto représente pour les acteurs politiques belges, l'importance de l'événement et enfin la priorité qui lui est accordé. Enfin, depuis le sommet de Copenhague, l'anticipation des sommets est clairement identifiée dans les énoncés et dans les textes de notre corpus que ce soit autour des espoirs politiques entourant le sommet de Cancun ou la place et le rôle que la Belgique doit jouer dans les avancées sur le dossier post-Kyoto, en 2011 à Durban et en 2012 au sommet de Rio+20. La « priorisation » du dossier climatique est donc effective et le débat sur l'après-Kyoto n'y est pas étranger.

L'analyse des énoncés – ou plus exactement, l'analyse de la temporalité entre la date de l'événement et la date à laquelle les acteurs politiques en parlent pour la première avant que l'événement planifié ne se produise – met en exergue certains éléments de l'anticipation et du temps politique par rapport à des dossiers ayant des agendas planifiés à long terme.

Deux questions en lien avec l'anticipation nous intéressent :

- (1) y a-t-il des questions parlementaires qui dépassent le temps politique classique (autrement dit, entre deux élections) ?

Cette question est très intéressante car elle permet de voir si les acteurs politiques se projettent

⁹ Voir les premiers chapitres de la thèse et article à venir.

par rapport à des événements qui seraient planifiés hors de la portée de leur action, en d'autres termes, sur un agenda à venir mais dépassant leur mandat politique. Si l'on se penche tout d'abord sur les agendas planifiés relatifs au Sommet de la Terre, au Sommet de Johannesburg ou au Sommet de Bali, l'on constate que ces trois événements sont énoncés dès les programmes électoraux mais uniquement dans le chef d'un seul acteur politique qui est le parti Ecolo. Ensuite, si l'on prend les événements qui sont planifiés sur des temporalités de plus d'une année, autrement dit, étant susceptible de dépasser une période électorale et d'être à cheval sur deux législatures¹⁰, seul trois événements se retrouvent dans cette catégorie : Rio+10 à Johannesburg, Cancun et Rio+20. Pour le Sommet de Johannesburg, nous l'avons montré plus haut, il s'agit d'un énoncé provenant du programme électoral du parti Ecolo. Concernant Cancun, l'énoncé le plus ancien provient du programme électoral du 13 juin 2010 du Mouvement Réformateur (MR). Enfin, deux énoncés anticipant le Sommet Rio+20 de juin 2012 ont retenu notre attention. En effet, c'est deux énoncés par leur temporalité très longue anticipent l'après-Kyoto hors de la législature durant laquelle l'événement doit se tenir. Il s'agit d'une question et d'une réponse parlementaire datant du 2 mars 2009 pour la question parlementaire du Député fédérale xxx et du 12 février 2008 pour la réponse du Ministre xxx. Même si seul deux énoncés sur trente-huit situent un événement planifié à la législature suivante, nous pouvons déjà mesurer l'importance de tels constats sur le temps politique et sur l'événement, lui-même. Par ailleurs, dans certains cas précis, les acteurs politiques ont la capacité de se projeter et d'anticiper des événements par rapport auquel ils ne seront peut-être pas confrontés, soit parce qu'ils ne seront plus en fonction, soit parce qu'ils ne seront plus élus. Nous pouvons donc souligner que les acteurs politiques, même si cela fait partie de l'exception, anticipent des événements planifiés hors de portée de leur action et de leur mandat.

Cependant, nuancions nos propos. Ils les anticipent, certes, mais essentiellement parce qu'une réunion préparatoire est prévue durant leur législature. C'est en effet ce que nous relevons dans ces deux exemples :

« **Pour que ce travail soit optimal**, il est absolument indispensable que chacune des entités fédérées respecte un devoir de réserve sur la communication en matière de choix des objectifs sur *l'après-Kyoto* (RPF09302).

« Dans ce cadre, il est unanimement reconnu par les négociateurs que le **Plan d'action adopté à Bali**, posant les jalons d'un accord *post-Kyoto*, n'aurait jamais pu faire l'objet d'un accord sans le signal fort lancé par le 4e rapport d'évaluation du GIEC » (12-févr-08).

Certes, il y a anticipation d'un événement hors de portée de l'action de l'acteur politique mais il se situe toujours dans le prolongement d'un événement ou d'une situation que l'acteur politique rencontre durant leur législature. Les acteurs ne préparent donc par l'événement, ils le positionnent pas rapport à des événements de leur législature (cf. événements comme agenda scénarisé). Nous pouvons donc distinguer dans les discours et arguments des acteurs politiques « anticipation » d'un événement qui peut se faire par une succession de réunions « posant les jalons de... » et la « préparation » effective de l'événement.

(2) Suivre l'événement : anticipation et préparation de l'événement ?

Pour ce faire, nous avons prévu de situer le suivi de l'événement sur une échelle temps entre la référence la plus éloignée de l'événement planifié et la référence la plus proche de l'événement planifié. Le suivi, l'anticipation et la préparation d'un élément signifient également qu'il y a davantage qu'un seul acteur politique isolé qui suit l'événement. Nous

¹⁰ Pour rappel, les élections fédérales belges ont eu lieu les 24 novembre 1991, 21 mai 1995, 13 juin 1999, 18 mai 2003, 10 juin 2007 et 13 juin 2010 (élections anticipées suite à la chute du gouvernement fédéral; démission présentée au Rio le 22 avril 2010).

nous sommes donc concentrés six événements ayant au minimum deux énoncés : Kyoto (1992, trois énoncés), Montréal (2005, deux énoncés), Copenhague (2009, 17 énoncés), Cancun (2010, cinq énoncés), Durban (2011, trois énoncés) et Rio+20 (2012, quatre énoncés). D'un point de vue temporel, donc, le Sommet de Copenhague, avec 17 énoncés, a certainement été le sommet le plus suivi par les acteurs politiques. Il a été anticipé plus de 180 jours avant son début et les dernières interventions politiques le concernant ont été identifiées encore 12 jours avant son ouverture. Le Sommet de Cancun, par contre, a eu un intérêt tout particulier pour la Belgique, et ce, pour deux raisons. La première est que la Belgique occupe de juillet à décembre 2010 (Sommet de Cancun, novembre-décembre 2010) la présidence du Conseil de l'Union européenne. Elle est donc en charge de préparer le dossier climatique et la position de l'Europe lors du Sommet ; une tâche et une responsabilité que les acteurs politiques belges vont mettre en évidence dans leurs discours. La deuxième raison repose sur l'échec du Sommet de Copenhague. Les acteurs politiques belges veulent donc éviter un scénario identique à Cancun. Si les discours des acteurs politiques belges autour du Sommet de Copenhague reflètent les tensions internationales et les risques d'échec du processus, le Sommet de Cancun reflète l'« espoir » d'un accord sur le climat. Le Sommet de Durban est, quant à lui, présenté dans la continuité de Cancun et la poursuite de la préparation du dossier climatique au niveau belge et au regard des positions européennes sur la thématique. On constate d'ailleurs par rapport à l'écart maximum entre l'événement et son premier énoncé que ces trois sommets se tiennent et sont à considérer dans la continuité l'un de l'autre. L'échec du sommet de Copenhague est d'ailleurs l'une des causes de cette succession d'intérêts reconduits par les acteurs politiques belges. En prenant, en effet, les premiers énoncés de Cancun et de Durban, Cancun est anticipé et préparé par les acteurs politiques belges avant même que n'ait eu lieu le Sommet de Copenhague, preuve que ce sentiment d'échec était déjà perceptible avant Copenhague et une volonté d'anticiper le sommet de Cancun, qui plus est, en lien avec la présidence belge et voulant créer un sentiment d'espoir. Quant à Durban, il s'inscrit dans le prolongement des avancées de Cancun avec une référence au sommet par les acteurs politiques belges à peine trois mois après la tenue du sommet de Cancun. Le manque d'anticipation par rapport au Sommet de Doha crée une certaine fracture dans la continuité des sommets, d'autant que le dossier climatique sur la scène internationale n'a pas été réglé à Rio+20. Cette forme de discontinuité apparente est donc intéressante à prendre en compte dans l'étude des bifurcations et turbulences en l'analysant indépendamment de son anticipation afin de voir comment les acteurs politiques belges parlent de l'événement *a posteriori*, notamment, au niveau des décisions qui ont pu y être prises¹¹.

Conférence/Sommet	Nombre d'énoncés associés à l'événement	Ecart minimum entre texte et événements (jours)	Ecart maximum entre texte et événements (jours)
Sommet de la Terre (Rio, 03-14/06/1992)	1	192	192
COP 1 (Berlin, 28/03-07/04/1995)	-	-	-
COP 2 (Genève, 07/1996)	-	-	-
COP 3 (Kyoto, 12/1997)	3	161	335
COP 4 (Buenos Aires, 11/1998)	-	-	-
COP 5 (Bonn, 25/10-05/11/1999)	-	-	-
COP 6 (La Haye, 13-25/11/2000)	-	-	-
COP 6 (Bonn, 17-27/07/2001)	-	-	-

¹¹ Ce point sera développer dans de prochains articles et dans la thèse.

COP 7 (Marrakech, 29/10-10/11/2001)	-	-	-
Sommet de Johannesburg – “Rio+10” (26/08-04/09/2002)	1	1170	1170
COP 8 (New Delhi, 23/10-01/11/2002)	-	-	-
COP 9 (Milan, 1-12/12/2003)	-	-	-
COP 10 (Buenos Aires, 06-17/12/2004)	-	-	-
COP 11/MOP 1 (Montréal, 28/11-09/12/2005)	2	5	150
COP 12/MOP 2 (Nairobi, 06-17/11/2006)	-	-	-
COP 13/MOP 3 (Bali, 03-15/12/2007)	1	344	344
COP 14/MOP 4 (Poznań, 01-12/12/2008)	-	-	-
COP 15/MOP 5 (Copenhague, 07-18/12/2009)	17	12	188
COP 16/MOP 6 (Cancun, 29/11-10/12/2010)	5	73	391
COP 17/MOP 7 (Durban, 28/11-09/12/2011)	3	0	256
Sommet Rio+20 (20-22/06/2012)	4	197	1571
COP 18/MOP 8 (Doha, 26/11-07/12/2012)	1	905	905
COP 19/MOP 9 (Varsovie, 11-22/11/2013)	1	248	248
COP 20 (2014)	-	-	-

Que peut-on finalement apprendre sur l'étude des bifurcations et des temporalités grâce à l'analyse des événements que les acteurs politiques anticipent et préparent ?

Tout d'abord, le principal apprentissage vient de la confrontation des agendas politiques et des agendas thématiques. Les temporalités sont en effet très différentes et nous montrons que les acteurs politiques inscrivent leurs actions et leurs intérêts politiques pour certaines thématiques comme le changement politique par rapport à la durée de leur mandat, d'une législature à une autre, autrement dit, dans un temps politique classique, déjà identifié par ailleurs (Pomian, 1984). Notre analyse le confirme.

Ensuite, concernant les bifurcations, on peut montrer par l'absence d'anticipation du dossier climatique pendant de longues périodes après Rio (1992) et Kyoto (1997) que ces deux sommets ont apporté des changements assez importants dans la manière de considérer les enjeux et les défis climatiques au regard du contexte politique et scientifique de l'époque pour marquer durablement une période et donc une bifurcation. Même si Kyoto se situe dans le prolongement de Rio, le statut de bifurcation que nous lui reconnaissons pourrait être contesté. Toutefois, l'état d'esprit et le contexte politique, tout comme le contexte entourant le dossier climatique entre Rio et Kyoto sont radicalement différents malgré la continuité de l'un par rapport à l'autre ; c'est pourquoi nous les distinguons et relevons une bifurcation dans l'esprit du dossier et une prolongation dans les objectifs et la visée des sommets. Cela vient compléter ce que nous avons déjà précédemment montré en analysant les événements par leurs conséquences et comme précédents.

La période à partir de Montréal (2005) et plus exactement à partir de l'anticipation du Sommet de Copenhague montre, quant à elle, une très forte activité anticipative et préparatoire du dossier climatique : signe d'un intérêt croissant de la part des acteurs politiques belges, mais également d'incertitudes profondes et grandissantes sur les possibilités d'aboutir à un après-Kyoto. La période est donc extrêmement agitée, comme nous avons également pu le mettre en lumière précédemment et est marquée par de nombreuses turbulences qui traversent le dossier climatique. Il convient donc de coupler à cette analyse des événements planifiés, les analyses précédentes sur les événements, mais également de leur adjoindre une analyse des sous-thématiques afin de voir dans quel sens aujourd'hui s'oriente

le dossier climatique : adaptation, géo-ingénierie, fonte des glaciers, niveau des mers, température, etc. (Piet, 2013). Les débats sur l'après-Kyoto et la prise en compte de la vulnérabilité et de l'adaptation de nos sociétés et de nos populations par rapport au changement climatique en font une bifurcation du dossier fin des années 2000.

Enfin, la multiplication des événements planifiés et anticipés par les acteurs politiques démontre un intérêt et une certaine forme de « priorisation » pour le dossier climatique. La prise de conscience de Rio est dépassée, Kyoto a déjà produit une partie de ses effets, l'après-Kyoto par contre laisse un futur très ouvert aux acteurs politiques avec de nombreuses nouvelles données scientifiques, de nouvelles incertitudes et de nouvelles données politiques entre pays émergents et pays industrialisés :

« Le **clivage Nord/Sud** qui a animé tous les sommets de Rio à Copenhague, ainsi que ceux de Seattle à **Doha** démontre le dilemme existant entre environnement et développement ; ce dernier constitue un élément de la dimension internationale de la question environnementale » (MR 10613).

Certes, cet extrait met en avant une certaine forme de continuité, de comparaison avec des événements précédents et doit être pris en considération, mais lorsque nous couplons cette analyse à l'étude des sous-thématiques du dossier climatique, nous constatons que le clivage Nord/Sud était essentiellement présent à Rio, à Kyoto mais dans de proportions limitées dans les arguments des acteurs politiques belges. De plus, le registre du discours sur le clivage Nord/Sud a changé. Lors de Rio, les débats sur l'effort demandé au pays du Sud étaient moins visibles. Avec Copenhague, les rapports de forces changent et les clivages se renforcent notamment autour des débats sur le partage des efforts de tous les pays confrontés au défi climatique. Le sommet de Copenhague et les suivants changent clairement la lecture du rapport de forces Nord/Sud et cela est clairement identifiable dans les discours et arguments des acteurs politiques belges¹².

3.2. L'événement comme agenda scénarisé

Si nous repartons de cette distinction entre les temporalités liées au mandat des acteurs politiques (courte) par rapport aux temporalités longues hors de leur portée d'action de dossier long et complexe comme le changement climatique, les événements scénarisés semblent riches d'enseignement à plusieurs niveaux.

Tout d'abord, seul un acteur politique, le parti Ecolo, utilise ce type d'événements pour argumenter dans le dossier climatique et défendre l'urgence du dossier et son importance dans la construction du futur de nos sociétés.

« Certains scientifiques prédisent la disparition totale des poissons à l'horizon de 2050 » (ecolo07610 ; EcoloReg09607 ; ecolo10613).

Ensuite, il utilise, à trois reprises, le même événement scénarisé : la disparition des poissons sauvages.

Enfin, cela nous montre que l'événement scénarisé, comme nous avons pu le voir au travers de l'analyse de l'événement planifié et comme nous pouvons sans peine l'étendre à l'ensemble de l'analyse de l'événement à venir n'est pas courant dans le discours des acteurs politiques surtout dans des dossiers aussi longs et complexes avec de nombreuses turbulences et d'incertitudes scientifiques qu'est le dossier climatique. Les aspects socio-techniques du dossier et les micro-controverses sont tels qu'il est difficile pour les acteurs politiques, bien

¹² Voir partie de la thèse sur les sous-thématiques du dossier climatique.

souvent démunis par rapport à un haut niveau de technicité du dossier, de se positionner par rapport à « ce qui vient » et par rapport à « ce vers quoi nous allons ».

C'est d'ailleurs le parti Ecolo qui prend le pli depuis les élections législatives fédérales de 2007 de régulièrement reprendre cet événement pour argumenter sur le fait qu'il faut changer de société et agir autrement par rapport à l'environnement, par exemple, s'inscrivant dans un registre d'arguments liés à l'écologie politique, ce que fait beaucoup moins, voire pas du tout, certains acteurs politiques belges – je pense en particulier ici aux programmes électoraux du MR, du CDH, du PS, du FDF et du FN.

3.3. L'événement comme futur meilleur

Comme nous l'avons déjà abordé précédemment, certains événements à venir ou « en train de se faire » sont parfois chargés émotionnellement. Nous avons pu par exemple mettre en évidence dans les arguments des acteurs politiques certaines de ces formes comme l'espoir associé à un événement.

« Constat : Un certain nombre de questions environnementales se posent à l'échelle mondiale : pollution des mers et de l'air, effet de serre et destruction de la couche d'ozone, réduction des forêts tropicales ... Le large écho fait sur la scène internationale sur l'après Kyoto, la déception du sommet de Copenhague et **l'espoir de Cancun** montre que l'environnement est devenu en l'espace de quelques années un sujet central des relations internationales » (MR10613).

« Dans ce contexte d'instabilité et de tensions croissantes, Ecolo place de **l'espoir** en la personne du 44^e président des Etats-Unis, **Barack Obama** comme **vecteur de changement interne** aux Etats-Unis, mais surtout **d'amélioration progressive des relations internationales** » (EcoloReg09607).

Cette forme d'événement identifiée par les acteurs politiques comme vecteur de changement ou espoir de changement est intéressante dans l'étude des bifurcations et des turbulences car ils nous montrent que quelque chose, un processus, est en train de se faire. Les acteurs politiques peuvent l'identifier anticipativement comme un changement, nous – dans notre perspective de recherche et prenant en considération les événements dans leurs configurations passées, présentes et à venir (lorsqu'elles existent) – préférons parler à ce stade de perturbation. Nous verrons comment les acteurs politiques, dans quelques années, reconstruiront *a posteriori* l'espoir suscité précédemment par l'élection d'un président, par exemple.

Par contre, cela nous donne une véritable indication sur la turbulence en tant que telle dans le dossier climatique car nous pouvons identifier un « avant », « un maintenant » et un « après » ou un « prochainement ». « Avant », il y a eu Copenhague. Les acteurs politiques, nous l'avons montré, ont anticipé l'événement, l'ont préparé mais ont rapidement pris conscience de l'échec qui se profilait. « Prochainement », il y aura le sommet de Cancun avec une question environnementale de plus en plus pesante dans les relations internationales, notamment sur le clivage Nord/Sud. « Avant », il y avait l'administration Bush qui, selon notre acteur politique belge (Ecolo) n'a rien fait pour contribuer à l'avancement du dossier climatique sur la scène internationale. « Maintenant », il y a un nouveau président des Etats-Unis qui semble plus enclin à porter la question environnementale sur la scène internationale.

Ces éléments viennent donc à nouveau renforcer les précédents constats d'intenses turbulences depuis la fin des années 2000 tant sur la scène internationale que sur les scènes européenne et belge. Il importe donc de suivre très attentivement le dossier pour voir à quel moment et autour de quel point majeur du dossier, un changement, une bifurcation pourrait se produire peut-être à la suite d'un événement soudain, de la prise de conscience, comme avait pu l'être Rio, d'un nouveau moment fatidique, d'un événement futur, etc.

4. L'événement comme moment fatidique

On retrouve la notion de « moment fatidique » en sociologie notamment entendue parfois comme synonyme de bifurcation ou de rupture. C'est un moment qui vient rompre la routine quotidienne :

« De nombreuses ruptures sont en réalité attendues par les individus et souvent même souhaitées par eux. Elles affectent peu, sauf si, par accident, elles « tournent mal », leur système de sécurité ontologique. Fréquemment, elles représentent des « tournants obligés » dans une carrière normale d'être humain, compte tenu de la niche sociale, ou « sociotope », qui est la sienne. Ces tournants, évidemment, seront d'autant mieux négociés que la portion de socialisation qui les concerne aura été mieux effectuée. Si rupture il y a, elle est censée avoir été préparée par les socialisateurs. Lorsque cela n'a pas été le cas, la rupture peut se muer en « moment fatidique », pourvu que l'environnement social de la personne intéressée ne soit pas capable, ou s'y refuse, de fournir les ressources de négociation nécessaires » (Javeau, 2006, 232).

Dans cet exposé, ayant déjà abordé et distingué l'événement du fait routinier sans effet, je viens préciser à ce stade que j'utilise la notion de « moment fatidique » comme l'entend Giddens.

“*Fateful moments* are those when individuals are called on to take decisions that are particularly consequential for their ambitions, or more generally for their future lives. Fateful moments are highly consequential for a person's destiny” (Giddens, 1991, 112).

“Fateful moments are times when events come together in such a way that an individual stands, as it were, at a crossroads in his existence; or where a person learns of information with fateful consequences” (Giddens, 1991, 113).

“Fateful moments, or rather that category of possibilities which an individual defines as fateful, stand in a particular relation to risk” (Giddens, 1991, 113).

“Fateful moments disclose high-consequence risks for the individual comparable to those characteristic of collective activity” (Giddens, 1991, 114).

“There are, of course, fateful moments in the history of collectivities as well as in the lives of individuals. They are phases at which things are wrenched out of joint, where a given state of affairs is suddenly altered by a few key events” (Giddens, 1991, 113).

En complément de Giddens, et comme le souligne Javeau,

« [parfois] en effet les événements échappent au contrôle du système institutionnel qui régit ladite collectivité, lorsqu'un état des choses qui passait pour donné est soudainement bouleversé par certains événements capitaux. C'est ainsi que ce qu'on devait plus tard appeler *Shoah* a dû apparaître aux Juifs de telle ville, de tel quartier, de tel ghetto » (Javeau, 2006 : 233).

L'aspect essentiel que l'on retient de Giddens par rapport à ce « moment fatidique » est qu'il entraîne une relation particulière avec le risque, l'incertitude et la vulnérabilité de nos sociétés. Dans notre recherche, même si ce « moment fatidique » n'est pas assimilable avec un événement clairement défini, il est à nouveau associé à la naissance d'un concept particulier dans le dossier climatique : celui de l'« adaptation ».

L'adaptation change radicalement le rapport des acteurs politiques, des scientifiques et des experts au dossier climatique car elle modifie notre rapport à l'avenir, entendu comme futur et « à venir ». L'irréversibilité que l'on peut associer au concept d'adaptation produit un bouleversement dans le chef des acteurs politiques dans leur rapport au temps et au climat. A présent, il ne sert plus uniquement de scénariser le futur, il importe également aujourd'hui de tenir compte d'éléments qui surviendront demain et sur lesquels les acteurs politiques ne peuvent plus agir. A la suite de cette ligne de rupture, les débats politiques et les controverses

scientifiques s'entrouvrent à nouveau en introduisant dans la controverse des considérations sur les techniques d'adaptation, méthodes, calculs et coûts d'adaptation, etc. En lien avec ce concept d'adaptation, l'administration Bush a, par exemple, essayé d'introduire le concept de géo-ingénierie dans 4^e rapport du GIEC.

Giddens met également en évidence le fait que le rapport au risque a changé avec l'introduction de ce moment fatidique. C'est également ce que l'on constate au niveau du concept d'adaptation et des nouvelles technologies liées aux méthodes d'adaptation. Le risque ne porte plus uniquement sur le futur du dossier et des objectifs politiques à atteindre, mais également sur l'« à venir » présenté en termes d'impacts de ces techniques sur l'environnement, sur les effets en cascades de ces technologies nouvelles sur une potentielle accélération du changement climatique, etc.

La réémergence de la controverse scientifique sur le changement climatique au départ des nouvelles technologies augmenteraient d'autant les incertitudes qui pèsent sur le dossier déjà complexe et sur la décision des acteurs politiques. De même, l'incertitude croissante par rapport à l'adaptation au changement climatique pourrait entraîner la reconsidération du choix des experts et des solutions proposées. On peut le voir par exemple dans un autre domaine. Suite au moment fatidique de la crise économique mais également suite aux défis énergétiques, certains Etats ont décidé d'investir largement dans l'extraction du gaz de schiste (Etats-Unis, Grande-Bretagne, par exemple) tandis que d'autres ont décidé de l'interdire (France, par exemple) ou hésitent encore (l'Allemagne) : un même moment fatidique, une même bifurcation, deux orientations énergétiques, et ce, au sein même de l'Europe, actuellement sans position commune.

L'adaptation au changement climatique ouvre également la porte à de nombreuses solutions technologiques. On peut voir que les Etats-Unis ont déjà commencé à investir le domaine, là où l'Europe hésite encore. Le débat par exemple sur l'enfouissement du CO₂ en Belgique n'est qu'à ses débuts mais le riche passé minier de notre pays attire les convoitises d'industrielles.

5. L'événement comme calcul stratégique

L'événement peut également être associé aux calculs stratégiques des acteurs (ex. : une révolution, une manifestation, grève, etc.). On retrouve cet événement comme une forme classique dans la littérature, notamment en histoire politique (Bertrand, 2010). Toutefois, dans notre dossier climatique, cette forme est absente. Nous pouvons en donner plusieurs raisons. La première repose sur le fait qu'aujourd'hui rien ne conduit les acteurs politiques à s'orienter vers une révolution, vers des grèves, vers des manifestations politiques pour soutenir le dossier climatique en Belgique. Certaines manifestations pour le Climat ont déjà eu lieu à Bruxelles (5 décembre 2009) en prélude au Sommet de Copenhague, notamment, et ailleurs en Europe, sans pour autant avoir eu d'écho politique. Comme nous l'avons déjà écrit par ailleurs (Piet, 2013), la politique climatique belge n'est une priorité politique « que » depuis une dizaine d'années et n'a pas l'importance que revêt d'autres politiques comme l'emploi, le travail, l'économie, même si son statut évolue au fil des élections et des législatures. De plus, le changement climatique ne touche pas l'individu de manière personnelle comme pourrait le faire la fermeture d'une entreprise, par exemple. La visibilité de ce type d'événements et leur récupération politique n'a donc pas encore eu lieu. Cependant, si un événement de cette forme, moins politique dans le sens institutionnel du terme, venait à être récupérée dans le discours et les arguments des acteurs politiques, ce serait très intéressant à prendre en compte

dans l'analyse des bifurcations et turbulences du dossier vu son caractère exceptionnel et premier.

6. L'événement comme label

L'événement est également identifié dans notre corpus sous une forme de labellisation du dossier (ex. : « dans l'esprit de Rio ») que les acteurs politiques mobilisent dans leur argumentation. Cette labellisation est d'autant plus intéressante qu'elle vient confirmer la première bifurcation du dossier climatique et politique. Le sommet de Rio a été identifié comme une *prise de conscience* du changement climatique, le *point de départ* du dossier, la naissance de l'intérêt des acteurs politiques.

« Le Gouvernement mettra en œuvre un Plan pour le développement durable **dans l'esprit de la Conférence de Rio** » (AGRW99715).

« Il mettra en œuvre un Plan pour le développement durable, **dans l'esprit de la Conférence de Rio** » (DGRW99715).

8. L'événement soudain

Une dernière forme classique associée à l'étude des événements est l'événement soudain comme une catastrophe, un accident, une affaire médiatique. Nous n'en avons pas identifiés dans le dossier climatique, même si nous en avons repéré pour d'autres dossiers comme dans le dossier nucléaire avec Tchernobyl ou Three Miles Island, notamment.

Aucun événement soudain pourrait le moment ne peut être directement associé au changement climatique. On peut bien entendu penser à la fonte des glaciers qui pourrait se rapprocher de cette forme d'événements. Mais il faudrait pour cela qu'il soit nommé explicitement et non de manière très générale dans le discours des acteurs politiques : « la fonte de ce/du glacier xxx » versus « la fonte des glaciers ». Il n'y a pas non plus de référence à une catastrophe climatique particulière qui viendrait donner un caractère particulier à un événement : « la catastrophe climatique de/du xxx ».

DISCUSSIONS, HYPOTHESES : TEMPORALITE DES EVENEMENTS, MEMOIRE COLLECTIVE, « HISTOIRE EN TRAIN DE SE FAIRE », « HISTOIRE REECRITE », « HISTOIRE A VENIR », PERCOLATION DES EVENEMENTS, ACTEURS

Si l'on comptabilise l'ensemble des formes d'événements identifiés au sein du dossier climatique belge, nous pouvons relever 165 extraits d'événements répartis comme suit :

<i>Nature de l'événement</i>	<i>Nombre d'énoncés</i>	<i>Pourcentage</i>
L'événement ayant des conséquences et produisant des effets	67	40,61%
L'événement comme précédent	48	29,09%
- comparaison	5	3,03%
- origine	21	12,73%
- prolongement/renforcement	22	13,33%
L'événement comme agenda à venir	44	26,67%
- événement planifié	39	23,64%
- événement scénarisé	3	1,82%
- événement comme futur meilleur	2	1,21%
L'événement comme moment fatidique	4 (à revoir)	2,41%
L'événement comme calcul stratégique	0	0,00%
L'événement comme label	2	1,21%
L'évènement soudain	0	0,00%

Tout d'abord, trois formes d'événements sortent de cet ensemble. La remarque essentielle relative à ces trois formes porte sur le fait qu'elles se rattachent tant à des événements « à venir » qu'à des événements passés. Il n'y a donc pas d'exclusive temporelle. Cela montre donc bien l'intérêt de suivre les deux extrémités temporelles (le passé et le futur) dans l'analyse des bifurcations et des turbulences par les événements. Nous avons également montré que toutes les formes d'événements ont leur utilité dans l'analyse générale des bifurcations et turbulences et sont ainsi nécessaires et complémentaires.

Ensuite, cette analyse des événements nous a permis de montrer comment les acteurs politiques qui se succèdent et changent tout au long des trente années du dossier climatique racontent différemment l'histoire du climat avec des temporalités qui leur sont propres et donc façonnent peu à peu – pour ne pas dire transforment, peu à peu – la mémoire « collective » du dossier (Halbwachs, 1925, 1947, 1997) et la représentation particulière du monde, du social, des prises sur le futur, etc.

Au niveau de la lecture de l'histoire construite ou « en train de se faire » par les acteurs, il sera intéressant dans la suite de cette recherche de questionner notre manière de considérer le dossier par rapport à un temps « t » fixé, autrement dit le moment où le chercheur se penche sur le dossier, pour repartir des événements qui sont identifiés dans les discours des acteurs politiques au temps présent afin d'en donner une lecture non plus rétrospective mais une lecture au sens d'un carnet de voyage qui se lit et se vit jour après jour. Dans cette perspective, tous les événements sont à prendre au présent sans lire pour autant leur récupération et leur recombinaison dans un autre présent que celui de l'événement. L'intérêt est de lire les discours au regard du contexte propre à chaque époque indépendamment de l'histoire qui la succède.

Nous avons pris également la mesure de l'intérêt de partir des événements pour décrire un dossier. Diverses raisons à cela. La première, la plus classique, est de considérer chaque événement cité au moment où il a eu lieu. Autrement dit, les textes du corpus parlent d'un agenda « à venir » relatifs aux conférences internationales ce qui fixe une trame de l'histoire du corpus et également une trame de l'histoire du dossier étudié.

Une deuxième raison de cet intérêt est de comparer ces deux histoires : l'« histoire en train de se faire » et l'« histoire réécrite ». Dans cette perspective, la manière dont Rio peut être considéré par les acteurs est très intéressant puisqu'il est tantôt négliger dans l'historicité des sommets importants prenant comme point de départ Kyoto, tantôt considéré comme un label (« dans l'esprit de Rio »), autrement dit, une forme d'impulsion, de prise de conscience sans pour autant qu'il ait une conséquence en termes d'action concrète. De plus, Kyoto a parfois tendance à être considéré dans l'histoire réécrite comme le point de départ du dossier, négligeant l'impact de Rio sur les consciences. Par contre, le fait que les acteurs politiques identifient plusieurs « point de départ » au dossier climatique (Kyoto, Rio, 4^e rapport du GIEC en 2007, voire le film d'Al Gore « Une vérité qui dérange ») a tendance à nous indiquer des moments importants dans le dossier que l'histoire « en train de se faire » ne pourrait faire ressortir. Nous pouvons donc en prendre la mesure et voir s'il s'agit davantage de turbulences ou de réelles bifurcations. Nous pouvons également voir comment les acteurs reconstruisent le dossier par les événements et le poids qu'ils leur accordent, parfois, plus de trente ans après la survenance de l'événement.

Illustrons notre propos en partant de l'exemple du sommet de Rio en 1992. S'il paraissait une révolution pour les acteurs politiques ayant un mandat politique au début des années 1990, en 2010, les acteurs politiques en fonction ont peut-être radicalement changé leur manière de lire et d'interpréter l'événement ayant, à présent, produit ses effets et conséquences. Par contre, c'est dans cette perspective, plus que dans la perspective d'une lecture du dossier comme un carnet de voyage, que nous pouvons au mieux identifier ce qui a changé et non ce que les acteurs du moment ont considéré comme une révolution, même si cette « histoire en train de se faire » nous donne la coloration des arguments, des représentations et des sentiments qui entourent les événements : positifs, négatifs, espoir, attentes, déception, échecs avant même la survenue de l'événement, etc.

Une troisième raison de suivre les événements dans les discours des acteurs politiques porte sur leur manière de considérer les événements scénarisés : l'« histoire à venir ». En effet, on se rend compte que la scénarisation d'événements n'a pas toujours été aussi forte qu'elle ne l'est aujourd'hui. La prise en considération d'événements majeurs scénarisés qui surviendront dans 50 ans nous apprend beaucoup sur la manière dont l'Etat se pense et sur la manière dont les acteurs politiques ont de considérer le moment présent et les événements à venir. Dans cette perspective, il est intéressant de voir quels événements restent scénarisés par les acteurs sur une longue durée et donc récurrents dans les arguments des acteurs politiques. Il convient alors de s'interroger sur l'instrumentalisation par les acteurs politiques des événements scénarisés pour agir sur le présent et sur la façon dont ces acteurs s'en servent pour argumenter et construire leur discours, autrement dit, sur cette « histoire en train de se faire ». Sommes-nous, par exemple, dans une perspective à la Dupuy (catastrophisme éclairé), où les acteurs politiques considéreraient le futur comme déjà advenu ou serait-ce davantage une forme rhétorique pour agir sur le présent sans pour autant que ces événements soient partagés par tous les acteurs politiques ? Dans cette logique, le marqueur « le-pire-est-à-venir » permet d'identifier les figures des acteurs politiques et montrer comment l'argument du pire ou l'heuristique de la peur (Jonas, 2009) joue un rôle mobilisateur dans les discours de ces acteurs. De même, la majorité des acteurs politiques partagent-ils la même scénarisation des événements à venir ? Nous avons déjà pu soulever le sujet autour de la scénarisation de la disparition des poissons sauvages d'ici 2050.

Enfin, une dernière raison de prendre en considération l'« histoire en train de se faire », c'est de pouvoir isoler ce qui pourrait être annonciateur de bifurcations. En effet, *a posteriori* les bifurcations sont clairement identifiables par la manière dont les acteurs ont de reconstruire le dossier. Par contre, comment pouvons-nous aujourd'hui identifier les bifurcations si nous

sommes en train de les vivre au moment même où le dossier évolue ? Nous identifions facilement les turbulences en cours dans le dossier, mais sont-elles pour autant annonciatrices de bifurcations ? Pour ce faire, nous pouvons compléter l'analyse des événements par la prise en considération de marqueurs temporels comme « désormais ». Il faudrait, dans ce cas, voir si les acteurs politiques en fonction lors de Kyoto utilisaient ce type de marqueur temporel ou si au contraire, rien ne permettait *a priori* d'annoncer une rupture. L'événement soudain, la catastrophe et l'accident permettent cela de manière très facile dans le suivi d'un dossier, mais ce n'est pas encore présent dans le cas du dossier climatique. Certes, les réfugiés climatiques peuvent peut-être entrer dans ce type d'événements et de catastrophes mais leur situation n'est toutefois que peu relayée par les acteurs politiques belges. Il conviendra de voir dans l'évolution du dossier comme cette sous-thématique évolue.

Dans la suite de cette recherche, il semble également important de voir comment les événements se maintiennent dans le temps.

On a vu pour certains événements comment les conférences internationales pouvaient être anticipées. Par contre, lorsque l'on prend en compte la manière dont les rapports et travaux du GIEC ont été récupérés par les acteurs politiques, nous nous apercevons qu'aucun d'entre eux n'a donné lieu à une anticipation. Au contraire, le premier rapport à avoir été pris en considération par les acteurs politiques belges semble être le 4^e rapport avec une première référence en 2009, alors qu'il a été publié en 2007. Par contre, le rapport de la Royal Society de septembre 2010 confirmant et reprenant le concept d'adaptation, déjà mis en exergue par le GIEC, a été récupéré seulement deux mois après sa publication. Dans la même idée, la référence des acteurs politiques au GIEC n'est relevée qu'à la fin des années 1990, soit près de 10 ans après sa création (1988).

Cette temporalité parfois longue entre certains événements spécifiques négligés au moment de leur survenue et leur récupération par les acteurs politiques nous semble donc particulièrement intéressante. Que nous apprend, en effet, la « percolation » de l'événement ? Qu'est-ce que cela nous apprend sur l'événement, et nous montre des turbulences et des bifurcations ?

A l'opposé du continuum, il y a également les événements qui sont toujours récupérés par les acteurs politiques, 30 ans après leur survenance. Sur le long terme, par exemple, combien de temps peut « survivre » un événement dans les agendas politiques ? Cela interroge directement la portée des événements : quels effets produisent-ils encore 30 ans plus tard dans la mémoire collective du dossier climatique ? Est-ce le propre d'une bifurcation de résister au temps ? Nous pourrions considérer que plus longtemps un événement produit ses effets – ou est labellisé –, plus il y a de possibilités que cet événement soit la marque d'une bifurcation ? La nature de l'événement dans ce cas importe peu, seul compte sa longévité et sa récupération récurrente par les acteurs politiques. Toutefois, un événement se produisant en 1992 n'implique pas nécessairement de produire une bifurcation en 1992, il peut développer ses effets plus tard, soit par effet d'accumulation (de renforcement), soit pas un phénomène de prise de conscience, soit par un nouvel événement qui renvoie au(x) précédents (ce qui rejoint l'effet d'accumulation). Dans ce cas, ce n'est plus un événement qui a produit une bifurcation, mais une succession d'événements qui a produit et décuplé ses effets multipliés par les précédents. Le concept d'adaptation, par exemple, présent à Kyoto n'a produit ses effets que plus tard, par effet d'accumulation au travers du 4^e rapport du GIEC (2007) et du rapport de la Royal Society (2010).

Les acteurs dans l'analyse des bifurcations ne doivent pas être négligés mais ils ont déjà fait l'objet d'une analyse détaillée dans les premiers chapitres de la thèse et articles parus ou à paraître, notamment afin de savoir :

- qui interagit dans le dossier climatique et depuis quelle année ?
- quels arguments et quels discours pour quels acteurs politiques en particulier ?
- quelle est l'évolution temporelle des prises de positions des acteurs dans le dossier climatique ?

EN GUISE DE (NON-)CONCLUSION

Suivre les événements est une excellente manière d'apprendre de son corpus, d'identifier les grandes périodes, d'entrevoir les changements, de mettre en évidence comment les acteurs politiques reconstruisent continuellement l'histoire de leur objet et l'histoire d'un dossier controversé comme le climat (« mémoire collective »). Cela permet également de faire émerger dans l'analyse du politique, une politique des « agendas » (Boutinet, 2004) et montrer comment les acteurs utilisent ces événements pour valider ou mettre à l'agenda politique des agendas (climatiques, environnementaux, etc.) qui attendaient un déclencheur.

Si l'on devait mettre en perspective le suivi de dossiers complexes et longs par les événements, l'on pourrait dire qu'il est un veilleur important et un révélateur de turbulences et de bifurcations, même s'il n'est pas lui-même *stricto sensu* marqueur de rupture, de changement et de bifurcation. Ce n'est pas l'événement qui fait qu'il y a un changement, ce sont les effets révélés par cet événement qui mettent en exergue un changement dans le dossier. Prenons l'exemple du concept d'adaptation qui percole de Kyoto à Copenhague. Si Copenhague est marqué par l'échec des négociations, il est révélateur d'un concept qui prend à ce moment un vrai ampleur politique : l'adaptation nécessaire de la société au changement climatique. Autrement dit, on passe d'un paradigme, d'un débat sur les responsabilités de l'activité humaine et sur les objectifs à atteindre, à un débat sur le fait de continuer à se fixer des objectifs mais en prévoyant dès à présent une prise en compte du fait que les objectifs fixés ne permettront plus d'éviter tout changement climatique ou réchauffement climatique. A partir de 2009 et la survenance de la prise en compte de l'adaptation, conceptualisé lors du Protocole de Kyoto, deux approches du changement climatique sont deux associées : lutter contre le réchauffement climatique en se fixant des objectifs et s'adapter dès à présent aux effets du changement climatique qui ne pourront être évités.

Cette politisation, cette normalisation (si l'on suit les phases de la mise en alerte du processus de controverse, etc. ; Chateauraynaud, Torny, 1999) met sur le devant de la scène une nouvelle manière de concevoir le dossier climatique et tend à réveiller la controverse scientifique qui rencontrait un consensus sur le changement climatique par l'approche par les objectifs en mettant en avant de plus en plus, des nouvelles technologies possibles pour permettre de s'adapter. Apparaît alors par cette approche politique des acteurs politiques, mais également par le caractère hybride, politique et scientifique du GIEC, une relance des débats scientifiques sur l'adaptation au changement climatique au départ de nouvelles technologies : la géo-ingénierie. Peu visible, discréditée dans les années 1990, elle émerge à présent dans les débats scientifiques, même si le mot n'est pas encore lancé et réutilisé, on retrouve dans les discours des acteurs politiques belges les premiers noms d'acteurs y étant associés et les premières techniques avancées comme l'enfouissement du CO₂, son stockage, etc.

Enfin, rappelons-le une dernière fois, la mémoire est centrale. Dans l'étude des bifurcations et au travers des événements, la manière dont les acteurs politiques s'en servent pour argumenter est riche en enseignement. Nous avons démontré que les événements permettent de faire l'analyse des bifurcations et de montrer les sensibilités autour des événements, les turbulences, etc. mais ce que je dois encore investiguer, c'est la manière dont ces événements

peuvent être utilisés pour réécrire l’histoire d’un dossier, d’une controverse et de mettre en exergue certains et d’en passer d’autres sous silence.

Nous devons donc compléter cette première analyse des bifurcations et leur identification dans le dossier climatique et politique belge en suivant, outre les événements,

- les marqueurs temporels tels que « désormais », « le-pire-est-à-venir », etc. Certes, il est possible de trouver associé à un événement un marqueur temporel, ce qui vient renforcer notre analyse, mais ce n’est pas toujours le cas. Il est possible de trouver ces marqueurs temporels dissociés d’événements et, donc, *a contrario* de trouver des événements exempts de marqueurs temporels. Les deux approches sont donc complémentaires ;
- les dates (années, mois, jour – lundi, mardi, etc.) utilisées par les acteurs dans leurs discours et arguments car tous les événements ne sont pas datés. En effet, en ayant analysant les énoncés reprenant au moins un événement, seul 66 énoncés sur 140 comportaient une référence temporelle (jour, mois ou année, au minimum), soit 47% seulement. Les deux approches sont donc à nouveau complémentaires.

Enfin, une contrainte liée à cette approche par les événements peut être identifiée. En effet, si l’on suit un dossier comme celui du climat en Belgique, il s’avère possible d’identifier les bifurcations et turbulences de manière générale, mais cela ne nous permet pas d’identifier les sous-thématiques propres au dossier climatique, autrement dit, les dossiers connexes au changement climatique qui viennent continuellement orienter, perturber et modifier les débats tantôt sur la sortie du nucléaire, tantôt sur l’augmentation de la température, la fonte des glaciers et l’augmentation du niveau des mers, tantôt sur la géo-ingénierie. Bref tout ce qui crée également de la turbulence et des bifurcations dans le dossier climatique et qui ne peut être identifié par une date, un marqueur temporel ou un événement particulier.

Référence :

Abbott A., *Time Matters: On Theory and Method*, Chicago: University of Chicago Press, 2001.

Amossy R., Koren L., « Argumentation et discours politique », *Mots. Les langages du politique*, n° 94, 2010, pp. 13-21.

Aubert N. (2003), *Le culte de l’urgence. La société malade du temps*, Paris, Flammarion.

Aykut S. C., Dahan A., « Dossier “Adaptation aux changements climatiques” – Le régime climatique avant et après Copenhague : sciences, politiques et l’objectif des deux degrés », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 19, n° 2, 2011.

Bessin M., Bidart C., Grossetti M., *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l’événement*, Paris, Editions la Découverte, coll. « Recherches », 2010.

Bertrand, M., « “Penser l’événement” en histoire : mise en perspective d’un retour en grâce », in Bessin M., Bidart C., Grossetti M., *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l’événement*, Paris, Editions la Découverte, coll. « Recherches », 2010.

Bourdieu, *Sur la télévision. Suivi de l’emprise du journalisme*, Liber-Raisons d’agir, 1996.

Boutinet J.-P. (2004), *Vers une société des agendas. Une mutation de temporalités*, Presses Universitaires de France, coll. « Sociologie d’aujourd’hui ».

Chateauraynaud F. (2003), *Prospéro. Une technologie littéraire pour les sciences humaines*, Paris, CNRS Editions.

Chateauraynaud F. et Doury M. (2010), « “Désormais!” Essai sur les fonctions argumentatives d’un marqueur de rupture temporelle », *Argumentation et Analyse du Discours*, 4.

Chateauraynaud F. et Doury M. (2011a), « La portée des précédents. Événements marquants et procédés argumentatifs », *Socioargu*, <http://socioargu.hypotheses.org/2274>.

Chateauraynaud F., Torny D., *Les sombres précurseurs. Une sociologie pragmatique de l’alerte et du risque*, Paris, Éditions de l’EHESS, 1999.

Chateauraynaud F., 2012, « À plusieurs titres, on peut dire que ce conflit est réussi. Un grand entretien avec Francis Chateauraynaud », *Entretien réalisé et publié par la Mission Agrobiosciences*, octobre 2012, [en ligne] http://www.agrobiosciences.org/IMG/pdf/OGM_Chateauraynaud_cor.pdf.

Chateauraynaud F., « Regard analytique sur l’activité visionnaire », in Bourg D., Joly P.-B., Kaufmann A., *Du risque à la menace*, Paris, Presses Universitaires de France, 2013.

Chateauraynaud F., *Argumenter dans un champ de forces. Essai de balistique sociologique*, Paris, Éditions Pétra, coll. « Pragmatismes », 2011b.

Javeau C., 2006, « Routines quotidiennes et moments fatidiques », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 2, n° 121, 2006, 227-238.

Jonas H. (2009), *Le principe de responsabilité*, Paris, Flammarion, coll. « champs essai ».

Fischer F., *The Argumentative Turn Revisited. Public Policy as Communicative Practice*, Durham, Duke University Press, 2012.

Giddens A., *Modernity and Self-Identity. Self and Society in the Late Modern Age*, Stanford, CA : Stanford University Press, 1991.

Guivarch C., Hallegatte S., « 2C or not 2C? », *Global Environmental Change*, 2012, <http://dx.doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2012.10.006>.

Guyau J.-M., *La genèse de l’idée de temps*, Paris, Felix Alcan, 1890.

Halbwachs M. (1925), *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Félix Alcan, coll. « Les Travaux de l’Année sociologique ».

Halbwachs M. (1947), « La mémoire collective et le temps », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 101, n° 1996, p. 45-65.

Halbwachs M. (1997), *La mémoire collective*, Paris, Albin Michel.

Le Bart C., *Le discours politique*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 1998.

Lemieux C. (2007), « A quoi sert l’analyse des controverses ? », *Mil neuf cent*, n° 25, 191-212.

Mercure D. (1995), *Les temporalités sociales*, Paris, L’Harmattan.

Nora P. (1972), « L’événement monstre », *Communications*, 18, pp. 162-172.

Parotte C., Piet G., Rossignol N. (2011), « Participer n’est pas influencer. Travailler sur les épreuves de crédibilité du “citoyen-expert” dans le processus décisionnel », *Actes du Congrès du GIS - Démocratie et Participation - Les effets de la participation*, Paris [en ligne]

http://www.participation-et-democratie.fr/sites/default/files/atelier_1-2_parotte_piet_rossignol.pdf.

Perelman C., Olbrechts-Tyteca L., *Traité de l'argumentation : la nouvelle rhétorique*, Bruxelles, Editions de l'Université Libre de Bruxelles, 1988.

Piet G., « La politique climatique en Belgique. Suivre les évolutions par les bifurcations et les turbulences (1987-2010) », *Carnet de recherche –Socio-informatique et argumentation*, [en ligne] <http://socioargu.hypotheses.org/>, 2013.

Piet G., « Derrière les mots du politique : “Le-pire-est-à-venir”, un marqueur temporel particulier dans le discours politique en Belgique », *Mots. Les langages du politique* (à paraître).

Piet, G., Brunet, S., « Pour une étude comparée des controverses au travers des caractéristiques SCIPF », *communication orale, Colloque « Penser la controverse »*, Université de Paris-est Marne-la-Vallée, 10-11 décembre 2010.

Pomian K. (1984), *L'ordre du temps*, coll. « nrf », Paris, Gallimard.

Pronovost G. (1996), « Temps sociaux, générations et cycles de vie », in Piron F. et Arsenault D., *Constructions sociales du temps*, Québec, Septentrion.

Rosa H. (2010), *Accélération. Une critique sociale du temps*, Paris, La Découverte.

Stengers I. (2009), *Au temps des catastrophes. Les empêchements de penser en rond*, Paris, La découverte.

Walgrave S., De Winter L. et Nuytemans M. (2005), *Mise à l'agenda politique en Belgique (1991-2000). Le dialogue difficile entre l'opinion publique, les médias et le système politique*, Gent, Academia Press.